



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

# PROCÈS-VERBAL

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

**MERCREDI 30 MARS 2016**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

**Mercredi 30 mars 2016**

Sur convocation en date du 18 mars 2016, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mercredi 30 mars 2016, à 9 h 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion et Maire de Thorigné-Fouillard.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
<b>BERNARD Jean-Jacques</b>	Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>THORIGNÉ-FOUILLARD</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Béatrice HAKNI-ROBIN</b>
<b>LE BLOND Grégoire</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>CHANTEPIE</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Louis LE COZ</b>
<b>SIMON-GLORY Évelyne</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>PLESDER</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Patrick LAHAYE</b> - <b>Départ à 12 h 35</b>
<b>LE FUR Christine</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Adjointe au Maire de <b>MONTAUBAN-DE-BRETAGNE</b>
<b>LAUNAY Alain</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>PLEURTUIT</b>
<b>DURAND Joseph</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>BRÉAL-SOUS-MONTFORT</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Ghislaine PERRAULT</b>
<b>DAUCÉ Marie-Hélène</b>	Maire de <b>ROMILLÉ</b> - <b>Arrivée à 9 h 50</b>
<b>de la VERGNE Aude</b>	Adjointe au Maire de <b>CHÂTEAUBOURG</b> , Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine, qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M<sup>me</sup> Maryanick MÉHAIGNERIE</b> (à compter de 12 h 15) - <b>Départ à 12 h 15</b>
<b>GORRÉ Gérard</b>	Adjoint au Maire de <b>LE CROUAIS</b>
<b>MARÉCHAL Joseph</b>	Adjoint au Maire de <b>LE PERTRE</b>
<b>MÉHAIGNERIE Maryanick</b>	Maire de <b>BALAZÉ</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>Mme Aude de la VERGNE</b> (à partir de 12 h 15)
<b>PÉTARD-VOISIN Chantal</b>	Adjointe au Maire de <b>LE RHEU</b>
<b>PIEDVACHE Bernard</b>	Maire de <b>BOISGERVILLY</b>
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
<b>HARDY Jean-Pierre</b>	Vice-Président de <b>FOUGÈRES COMMUNAUTÉ</b> , Maire de Saint-Sauveur-des-Landes, qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Claudine CLOSSAIS</b>
<b>LEFEUVRE Michel</b>	Vice-Président de <b>SAINT-MALO AGGLOMÉRATION</b> , Maire de La Ville-ès-Nonais, qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Michèle LOMBARDIE</b>
<b>RANSONNETTE Marie-Pierre</b>	Vice-Présidente de la <b>Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ</b> , Adjointe au maire de Liffré

<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES</b>	
<b>MANCEAU Patrick</b>	Conseiller Municipal de la <b>Ville de FOUGÈRES</b> , Vice-Président de Fougères Communauté
<b>SUPLÉANTS</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>RUELLO Jacques</b>	Maire de <b>CINTRÉ</b> , suppléant de <b>M<sup>me</sup> Marie-Christine MORICE</b>
<b>SOLIER Marie-Élisabeth</b>	Maire de <b>MONT-DOL</b> , suppléante de <b>M<sup>me</sup> Odile PITRE</b>
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>	
<b>TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE</b>	
<b>DORÉ André</b>	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
<b>CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE</b>	
<b>HUBY Jean-Paul</b>	Directeur Général des Services
<b>PAVIOT Jean-Michel</b>	Secrétaire Général
<b>LAUNAY Ludivine</b>	Responsable du service « Ressources »
<b>DEMEURÉ Quentin</b>	Remplaçant de la responsable activité « Finances - Marchés Publics » pendant son congé maternité
<b>BELLITI Laurence</b>	Coordinatrice de la Direction Générale
<b>JÉGOU Gwénaëlle</b>	Assistante de Direction
<b>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</b>	
<b>TITULAIRES</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>LE COZ Louis</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>REDON</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> de <b>M. Grégoire LE BLOND</b>
<b>LAHAYE Patrick</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>LA BOUËXIÈRE</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> de <b>M<sup>me</sup> Évelyne SIMON-GLORY</b>
<b>MORICE Marie-Christine</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>d'ÉTRELLES</b>
<b>CLOSSAIS Claudine</b>	Maire de <b>ANTRAIN</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> à <b>M. Jean-Pierre HARDY</b>
<b>GOURRONC Philippe</b>	Maire de <b>GOVEN</b>
<b>PERRAULT Ghislaine</b>	Adjointe au Maire de <b>MONTERFIL</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> à <b>M. Joseph DURAND</b>
<b>PITRE Marie-Odile</b>	Adjointe au Maire de <b>DINARD</b>
<b>ROBIN Didier</b>	Maire de <b>TRESSÉ</b>
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE</b>	
<b>ROUAUX Claudia</b>	<b>CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE</b> , Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu
<b>SAOUD Hind</b>	<b>CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE</b> , Conseillère Municipale de Rennes, Conseillère communautaire de Rennes Métropole
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT</b>	
<b>LEFEUVRE André</b>	Vice-Président du <b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE</b> , Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique - Conseiller Municipal de Pleugueneuc
<b>HAKNI-ROBIN Béatrice</b>	Vice-Présidente du <b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> de <b>M. Jean-Jacques BERNARD</b>

<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES</b>	
<b>CHARDONNET Hubert</b>	Adjoint au Maire de la Ville de <b>RENNES</b>
<b>LOMBARDIE Michèle</b>	Adjointe au Maire de la Ville de <b>SAINT-MALO</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M. Michel LEFEUVRE</b>
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS</b>	
<b>HISOPE Yves</b>	Représentant du CA du <b>SDIS 35</b> , Maire de Gennes-sur-Seiche
<b>PICHOT Franck</b>	Représentant du CA du <b>SDIS 35</b> , Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Municipal de Pipriac
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>	
<b>CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE</b>	
<b>ZAM Laurent</b>	Directeur Général Adjoint
<b>SUPLÉANTS</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>FOUGLÉ Alain</b>	Maire de <b>FEINS</b> , suppléant de <b>M. Patrick LAHAYE</b>
<b>HERVÉ Pascal</b>	Maire de <b>BAZOUGES-LA-PÉROUSE</b> , suppléant de <b>M. Louis LE COZ</b>
<b>MÉNARD Gilbert</b>	Maire de <b>LE SEL-DE-BRETAGNE</b> , suppléant de <b>M. Philippe GOURRONC</b>
<b>MONNERIE Philippe</b>	Maire de <b>SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE</b> , suppléant de <b>M. Didier ROBIN</b>
<b>PAIRÉ Nicole</b>	Maire de <b>RIMOU</b> , suppléante de <b>M<sup>me</sup> Claudine CLOSSAIS</b>
<b>THÉBAULT Yves</b>	Maire de <b>BAIN-DE-BRETAGNE</b> , suppléant de <b>M<sup>me</sup> Ghislaine PERRAULT</b>

*Monsieur Patrick MANCEAU est désigné comme Secrétaire de Séance.*

- **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33**
- **NOMBRE DE PRÉSENTS : 19**
- **NOMBRE DE POUVOIRS : 6**
- **NOMBRE DE VOTANTS : 25**
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick MANCEAU**
- **DATE DE CONVOCATION : 18 mars 2016**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

*Mercredi 30 mars 2016*

## PROCÈS-VERBAL

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick MANCEAU, nouveau représentant de la Ville de Fougères au Conseil d'Administration du CDG 35. Ce dernier lui adresse ses remerciements et précise ses fonctions électives :

- ♦ Conseiller Municipal de la Ville de FOUGÈRES,
- ♦ 1<sup>er</sup> vice-président de Fougères Communauté, président de la commission Mobilité, territoire numérique et services de proximité.

Monsieur le Président BERNARD procède ensuite à l'appel et fait état des pouvoirs :

- ♦ Monsieur Louis LE COZ a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LE BLOND,
- ♦ Monsieur Patrick LAHAYE a donné pouvoir à Madame Évelyne SIMON-GLORY,
- ♦ Madame Claudine CLOSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY,
- ♦ Madame Ghislaine PERRAULT a donné pouvoir à Monsieur Joseph DURAND,
- ♦ Madame Béatrice HAKNI-ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BERNARD,
- ♦ Madame Michèle LOMBARDIE a donné pouvoir à Monsieur Michel LEFEUVRE.

*Pouvoir en cours de séance :*

- ♦ *Madame Aude de la VERGNE a donné pouvoir à Madame Maryanick MÉHAIGNERIE (à partir de son départ à 12 h 15).*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 35.

Monsieur Patrick MANCEAU est désigné comme secrétaire de séance.

## 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Jacques BERNARD, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 7 janvier 2016.

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 7 janvier 2016 est déclaré adopté.**

# LES INFORMATIONS

## I. ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Sur l'invitation du Président BERNARD, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
07/01/16	Conseil d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
07/01/16	Commission de réforme		GLB		SS
07/01/16	Entretien de recrutement poste "assistante emploi"	JJB		JPH	
14/01/16	Cérémonie des vœux du personnel du CDG	JJB	GLB - ESG	JPH - JMP	Tous les chefs de service
19/01/16	COFIL GO +	JJB		JPH - JMP	PhB
19/01/16	Entretien de recrutement poste "conseiller DU"	JJB		JPH	
19/01/16	Préparation Commissions Administratives Paritaires	JJB		JMP	SG
19/01/16	Épreuves écrites concours et examen professionnel d'AT de 1ère classe		LLC		NJ
20/01/16	Conseil de Discipline		PL		SG
20/01/16	Conseil d'Administration de la FNCDG et Vœux du CSFPT	JJB			
21/01/16	Bureau du CDG à la Communauté de Communes "Au Pays de la Roche aux Fées" à Retiers	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL - EE
21/01/16	Préparation Commissions Administratives Paritaires		ESG	JMP	SG
22/01/16	Rencontre des CDG référents dans le cadre de la commission recrutement concours de l'ANDCDG	JJB		JPH - LZ	NJ
25 et 26/01/2016	Commissions Administratives Paritaires	JJB	LLC - PL - ESG	JMP	SG
27/01/16	Préparation Comité Technique départemental		PL	JMP	SG
01/02/16	Comité technique départemental		PL	JMP	
02/02/16	Conseil de Discipline	JJB	PL		SG
03/02/16	Rencontre thématique RIFSEEP		PL	JPH - LZ - JMP	SG
05/02/16	Journée thématique FNCDG	JJB		JPH - JMP	
05/02/16	Réunion des élus de la Coopération Informatique GO +	JJB		JPH - JMP	PhB
25/02/16	Commission d'Orientation GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
25/02/16	Réunion de travail pour préparation Instance du Personnel	JJB		JPH - LZ	LL
25/02/16	Atelier réseau secrétaires CHSCT		GLB		SS
01/03/16	Présentation du Budget Primitif 2016 du CDG	JJB		JPH - LZ - JMP	LL
01/03/16	Réunion d'information du jury de l'examen professionnel d'AT 1ère classe		LLC		
03/03/16	Jury d'admissibilité du concours d'AT 1ère classe		LLC		
04/03/16	Commission recrutement concours de l'ANDCDG			JPH	NJ
04/03/16	Réunion apprentissage				
07/03/16	Formation des membres du Comité Technique départemental		PL	JMP	
08/03/16	Rencontre thématique « Maîtriser les absences pour raison de santé et en réduire le coût »		GLB		SS
09/03/16	Préparation Commissions Administratives Paritaires		ESG	JMP	SG

10/03/16	Préparation Commissions Administratives Paritaires	JJB		JMP	SG
10/03/16	Commission de réforme		GLB		SS
14/03/16	Commissions Administratives Paritaires	JJB	LLC - PL - ESG	JMP	SG
14/03/16	Commission d'Appel d'Offres	JJB	ESG		LL
15/03/16	Ouverture PREMICOLO	JJB	PL	JPH - LZ - JMP	CR
17/03/16	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
21/03/16	Auditions des lots étude GO +	JJB		JPH - JMP	LL
22/03/16	Réunion plénière Instance du Personnel	JJB	PL - ESG	JPH	LL
24/03/16	Assemblée Générale copropriété et indivision	JJB		JPH	LL
25/03/16	Comité de pilotage "Gestion Relations Collectivités"		LLC - PL - ESG	LZ	LL - EE
29, 30 et 31/03/16	Oraux du concours d'AT 1ère classe		LLC		
30/03/16	Conseil d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
31/03/16	Conseil d'Administration de la FNCDG	JJB			
01/04/16	Journée thématique FNCDG	JJB			
05/04/16	Conférence des Présidents de jurys du concours d'ACPB		LLC		
19/04/16	Bureau GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
19/04/16	Rencontre thématique « Prévenir les troubles musculo-squelettiques »		GLB		SS
21/04/16	Préparation Comité Technique départemental		PL	JMP	SG
25/04/16	Comité technique départemental		PL	JMP	
28/04/16	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	

J.J. BERNARD (JJB) - L. LE COZ (LLC) - P. LAHAYE (PL) - G. LE BLOND (GLB) - E. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. HUBY (JPH) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - E. ENDEWELT (EE) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)

*Jean-Jacques BERNARD, Président, et Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, apportent quelques précisions sur les points suivants :*

**Coopération Informatique GO + :**

- Information sur la rencontre entre la FNCDG et l'ANDCDG relative à la création d'un GIP Alliance de l'Est / GO +.
- Lancement d'une mission d'audit et de conseil sur la Coopération Informatique GO + : marché décomposé en trois lots (1/ analyse de l'existant et propositions juridiques et financières ; 2/ audit technique ; 3/ aspects RH).

**RIFSEEP :**

- Organisation de nombreuses réunions sur le territoire afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et le l'Engagement Professionnel) : importante mobilisation des collectivités.
- Examen de ce sujet lors de l'Instance du Personnel du 22 mars.
- Présentation au Bureau du mois d'avril, au Comité Technique Départemental de juin et examen en Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> juillet.

**PRÉMICOL :**

- Ouverture de la formation le 15 mars en présence des stagiaires et des tuteurs (une vingtaine de collectivités).
- Très nette augmentation de la qualité universitaire des stagiaires (excellents fondamentaux, rapide opérationnalité).

**Bureau du CDG :**

- Prochaine réunion du Bureau le 28 avril à Redon.

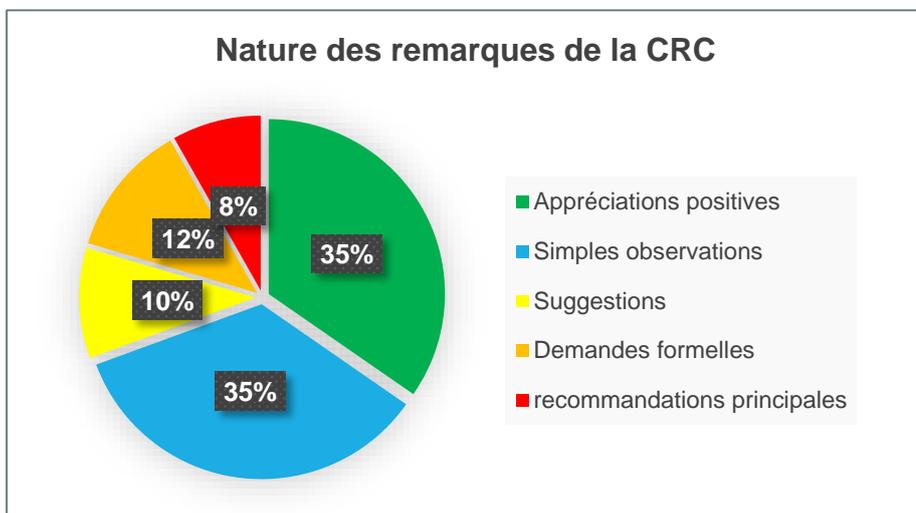
**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.**

## II. LE CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : notification du rapport d'observations définitives

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des comptes du CDG 35 concernant les exercices 2009 et suivants nous a été notifié par courrier en date du 22 décembre dernier.

Le calendrier et le périmètre de ce contrôle étaient les suivants :

- ♦ **22 juillet 2014** : information de l'inscription du contrôle au programme de la CRC et réception d'un 1<sup>er</sup> questionnaire (68 questions)
- ♦ **5 septembre 2014** : entrevue entre M. le Président et le magistrat en charge du contrôle
- ♦ **30 septembre 2014** : finalisation des réponses au 1<sup>er</sup> questionnaire
- ♦ **22 novembre 2014** : réception d'un 2<sup>nd</sup> questionnaire
- ♦ **22 décembre 2014** : finalisation des réponses au 2<sup>nd</sup> questionnaire
- ♦ **13 janvier 2015** : venue sur site des magistrats
- ♦ **23 juin 2015** : arrêt des observations provisoires par la CRC
- ♦ **5 juillet 2015** : réception du rapport provisoire
- ♦ **30 septembre 2015** : réponses aux observations
- ♦ **12 novembre 2015** : arrêt des observations définitives par la CRC
- ♦ **23 décembre 2015** : réception du rapport définitif



Le rapport définitif de 49 pages comporte une cinquantaine d'items dont un tiers prend acte de la bonne gestion de l'établissement, un tiers donne lieu à de simples observations pouvant conduire à des améliorations, un tiers indique les corrections à apporter (5 suggestions, 6 demandes formelles, 4 recommandations principales).

Parmi toutes propositions, peuvent être cités les quelques exemples suivants :

### ♦ Appréciations positives

- **La Chambre salue le dynamisme de l'établissement et sa bonne tenue administrative** : pilotage par contrat pluriannuel d'établissement, production de nombreux tableaux de bord, reconnaissance de la nécessité des partenariats malgré la lourdeur de certains conventionnements.
- **Quelques citations** : « fonctionnement institutionnel et administratif sans difficulté particulière », « situation financière favorable », « gestion des missions obligatoires satisfaisante », « intérêt d'un regroupement sur un site unique et bien situé » (Village des collectivités).

## ◆ **Simple observations**

- Mise en place d'un décompte des voix lors des Conseils d'administration
- Fiches de poste à améliorer
- Formulaire d'ouverture et de versement sur les comptes épargne temps à revoir
- Délais de réalisation très importants des produits informatiques (GO +)

## ◆ **Suggestions**

- **En comptabilité analytique** : nombre de centres de coûts et répartition des charges relatives aux fonctions supports et prestations internes à revoir
- **Subventions versées aux organisations syndicales** : mise en place d'un conventionnement-type et valorisation des avantages en nature
- **Temps de travail et organisation** : adoption d'un règlement intérieur spécifique à ces questions compilant les documents existants

## ◆ **Demands formelles**

- **État de l'actif et inventaire** : mise à jour et complément à réaliser
- **Provisionnement** : demande de mise en cohérence des provisions avec la définition réglementaire (*éviter les provisions de « simple précaution »*)
- **Cumul d'activités** : formulaires d'autorisations d'activités accessoires à compléter
- **Exercice des missions facultatives** : délimiter précisément les missions facultatives (*GRH*) et pour les activités économiques concurrentielles, saisir l'administration fiscale et isoler recettes et dépenses afin de disposer de coûts complets (*missions de conseil, d'accompagnement à la dématérialisation et GO + cités*)

## ◆ **Recommandations principales**

- ◆ Réviser les délégations internes en précisant notamment leur étendue et leur hiérarchisation
- ◆ Procéder au rattachement des charges et des produits à l'exercice
- ◆ Mettre en place une comptabilité d'engagement
- ◆ Étudier la mise en place de taux de cotisation en rapport avec l'exercice réel des missions et les besoins réels de financement

## ◆ **Conclusions**

- ◆ Quelques remarques sur le développement des missions optionnelles, le volontarisme des coopérations et les coûts immobiliers (*dépenses du CDG trop élevées*) = Considérations restrictives qui s'inscrivent dans l'approche comptable traditionnelle de l'État et l'encadrement strict des missions des établissements publics (*principe de spécialité*).
- ◆ À noter l'absence d'évaluation de l'impact positif des services RH mis à disposition des collectivités d'Ille-et-Vilaine (*en matière de dialogue social, de diffusion d'outils de management et de dématérialisation, de préconisation sur l'absentéisme...*).

Parmi toutes ces remarques, certaines ont déjà été mises en œuvre par les services du CDG.

*Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale, indique que la problématique du suivi de l'inventaire est courante dans les collectivités et que la trésorerie est disponible sur ce sujet. De même, il rappelle la nécessité des rattachements à l'exercice et celle du suivi des restes à réaliser.*

*Après avoir présenté les différentes remarques de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur le Président BERNARD invite Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, à apporter quelques informations suite à la réunion des parlementaires membres de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, qui s'est tenue le 29 mars 2016.*

En effet, elle a un lien avec les interrogations des CRC sur les missions des CDG.

Monsieur HUBY précise que les députés et sénateurs sont parvenus à un accord sur les points suivants :

- **Recrutement sans concours des agents de catégorie C** : la proposition du gouvernement d'instaurer des comités de sélection est écartée.
- **Missions des centres de gestion** : les centres de gestion peuvent désormais assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseil en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et de leurs établissements.
- **FMPE** : dégressivité salariale, pendant 10 ans, à hauteur de 5 % par an, pour un agent qui se trouve privé d'emploi et à la charge d'un centre de gestion.
- **Concours sur titres pour le recrutement des filières sociale, médico-sociale et médico-technique** : ces personnels pourront être recrutés sur titre après un entretien oral.
- **Intérim** : maintenu dans les trois versants de la fonction publique.
- **Jours de carence** : abandon des dispositions relatives aux trois jours de carence et au temps de travail des fonctionnaires, dans l'attente d'un nouveau rapport.
- **Reçus / collés** : allongement de la durée de validité de la liste d'aptitude à quatre ans (les candidats devront informer par écrit chaque année à partir de la deuxième année le CDG sur leur situation). Les CDG devront assurer le devenir de ces agents.
- **Plan de titularisation sur les contractuels** (Loi Sauvadet) : prolongation jusqu'en 2018.
- **Cumul d'activités** : un agent qui souhaite créer une entreprise devra désormais solliciter un temps partiel, mais pourra réaliser des « activités accessoires » (comme les services à la personne) et monter une micro-entreprise dans ce cadre.
- **Sanctions disciplinaires** : maintien du droit en vigueur (exclusion temporaire de trois jours demeure une sanction du premier groupe dans la FPT).
- **Prime de performance collective** : abandon du projet visant à la rendre individuelle.
- **Déclarations d'intérêts des fonctionnaires** : confidentialité de ces documents comportant des informations relatives à la vie privée.
- **Référent déontologue** : pas d'obligation dans chaque collectivité mais tout agent pourra saisir directement un référent déontologue via les CDG.

Jean-Paul HUBY souligne qu'aucune notion relative à la présidence des Conseils de discipline par un magistrat de l'ordre administratif ne figure dans les articles parus ce jour.

Il indique que ce projet de loi fera l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale et au Sénat le 5 avril.

Monsieur le Président BERNARD précise que le projet de loi a permis d'introduire un certain nombre de propositions formulées par la Fédération Nationale des CDG.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**

### III. MARCHÉS PUBLICS : liste des marchés conclus en 2015

---

Sur l'invitation du Président BERNARD, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, précise aux administrateurs que l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, fait obligation aux personnes publiques de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés relatifs aux fournitures, services et travaux conclus au cours de l'année précédente.

Conformément aux dispositions susvisées, la liste distingue 3 tranches :

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au **II de l'article 26 du code des marchés publics** ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au **II de l'article 26 du code des marchés publics**.

Cette liste est présentée dans le tableau présenté page suivantes et sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine (CDG 35).

**Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la liste des marchés publics conclus en 2015 par le CDG 35.**

### IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 35 : désignation des nouveaux représentants de la Ville de Fougères et du Conseil Régional de Bretagne

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que, par courrier en date du 22 octobre 2015, Monsieur Patrice ABLAIN a fait part de sa démission au poste d'adjoint au maire de la Ville de FOUGÈRES et, par voie de conséquence, de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Conformément aux textes en vigueur et dans le cadre de la convention d'adhésion, la Ville et le CCAS de Fougères sont représentés au Conseil. Monsieur le Maire de Fougères nous a informés, par courrier en date du 8 février 2016, de la désignation du nouveau représentant appelé à siéger à notre instance. Il s'agit de Monsieur Patrick MANCEAU, Conseiller Municipal.

Par ailleurs, suite au renouvellement des conseils régionaux et conformément aux textes et à la convention d'adhésion, Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne a été sollicité, par courrier en date du 7 janvier 2016, afin de connaître les deux nouveaux membres titulaires désignés pour participer aux travaux de notre établissement. Il s'agit de Mesdames Claudia ROUAUX et Hind SAOUD, Conseillères Régionales.

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de ces informations.**

Marchés de fournitures						
Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
20 000 € HT à 89 999,99 € HT	FCS-2015-25	Achat de travaux d'impression	15.12.2015	Adaptée	Compagnie Européenne de Papèterie	16440 Rouillet Saint Estèphe
90 000 € HT à 206 999,99 € HT	FCS-2015-12	Fourniture de carburants et prestations associées pour les services du CDG 35	16.07.2015	Adaptée	Total Marketing France	92000 Nanterre
207 000 € H.T et plus	2015-AC-01	Acheminement et fourniture d'électricité Lot 1 : points de livraison raccordés en basse tension (ex. tarifs jaunes). <b>Le SDE 35 est le coordonnateur du groupement.</b>	03.09.2015	Formalisée	Direct Energie	75015 Paris
	PI-2015-06	Fourniture de tests psychotechniques dans le cadre de l'organisation des concours de Gardien de Police Municipale. <b>Le CDG 35 est le coordonnateur du groupement.</b>	23.12.2015	Formalisée	Pearson France ECPA	93100 Montreuil
Marchés de services						
Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
20 000 € HT à 89 999,99 € HT	FCS-2015-29	Acquisition et maintenance de deux photocopieurs et prestations associées pour les services du CDG 35	02.11.2015	Adaptée	OMR Impression	44234 Saint Sébastien sur Loire
90 000 € HT à 206 999,99 € HT	PS-2015-08	Services divers en assurances : Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	19.11.2015	Adaptée	SMACL Assurances	79031 Niort
		Services divers en assurances : Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes	19.11.2015	Adaptée	Paris Nord Assurances Services	75009 Paris
		Services divers en assurances : Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes	19.11.2015	Adaptée	SMACL Assurances	79031 Niort
		Services divers en assurances Lot 4 : Protection juridique des agents et des administrateurs	19.11.2015	Adaptée	Paris Nord Assurances Services	75009 Paris
207 000 € HT et plus	PS-2015-07	Contrat d'assurance groupe à adhésion facultative des risques statutaires du personnel.	29.07.2015	Procédure négociée	Sofcap	18110 Vasselay
Marchés de prestations informatiques						
Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
20 000 € HT à 89 999,99 € HT						
90 000 € HT à 206 999,99 € HT	TIC-2015-01	Analyse technique et développement d'applications de gestion pour la coopération informatique GO +	15.04.2015	Adaptée	Apside	35000 Rennes
	TIC-2015-03	Hébergement des applications de la coopération informatique GO +	05.05.2015	Adaptée	Claranet	75011 Paris
207 000 € HT et plus	TIC-2015-22	Fourniture de matériels et de logiciels informatiques : Lot 1 : bureautique	24.12.2015	Formalisée	Quadria	14000 Caen
		Fourniture de matériels et de logiciels informatiques : Lot 2 : infrastructure	24.12.2015	Formalisée	Quadria	14000 Caen

# LA THÉMATIQUE

## DOSSIER FINANCIER

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil d'Administration que vont être examinés, outre les affaires financières (*subventions, cotisations, participations aux organisations syndicales*), les comptes administratifs et budgets primitifs des quatre budgets du Centre de Gestion :

- ♦ Budget Principal,
- ♦ Budget Annexe de la « Coopération Informatique GO PLUS »,
- ♦ Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée »,
- ♦ Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

Il revient sur la situation financière favorable des CDG au niveau national mais souligne néanmoins qu'ils sont très dépendants de l'activité des collectivités et établissements publics. Le resserrement des moyens des collectivités et établissements impactera les missions (*exemple : missions temporaires*), et donc les recettes, des Centres de Gestion. Il souligne la volonté des élus locaux de maîtriser leur masse salariale.

À l'inverse, il signale la forte sollicitation sur d'autres missions telles que les conseils en organisation et en recrutement, les accompagnements au changement ou pour limiter l'absentéisme. Ces demandes doivent être prises en compte mais nécessitent des moyens humains et organisationnels pour les mettre en œuvre.

Il rappelle également que le budget aurait dû être impacté en investissement par les dépenses liées à la construction du VDC 3.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Quentin DEMEURÉ présente aux membres du Conseil d'Administration le diaporama retraçant le dossier financier du CDG 35.

# 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2015 du Budget Principal.

## A. Le fonctionnement

	Prévu	Ordonné	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
011-Charges à caractère général	2 450 086.43 €	2 025 605.84 €	- 424 480.59 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	14 938 966.03 €	12 218 503.19 €	- 2 720 462.84 €
014-Atténuation de produits	20 000.00 €		- 20 000.00 €
65-Autres charges de gestion courante	932 399.35 €	461 480.34 €	- 470 919.01 €
66-Charges financières - Intérêts	1 113 100.00 €	132 496.74 €	- 980 603.26 €
67-Charges exceptionnelles	35 100.00 €	511.23 €	- 34 588.77 €
023-Virement à la section d'investissement	328 700.00 €		- 328 700.00 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	335 885.00 €	250 869.20 €	- 85 015.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 154 236.81 €</b>	<b>15 089 466.54 €</b>	<b>- 5 064 770.27 €</b>
<b>RECETTES</b>			
002-Résultat de fonctionnement 2014	3 507 443.99 €		- 3 507 443.99 €
013-Atténuations de charges	221 300.00 €	149 328.87 €	- 71 971.13 €
70-Produits des activités	14 882 844.82 €	14 178 595.71 €	- 704 249.11 €
74-Dotations, subventions et participations	214 180.00 €	244 788.65 €	30 608.65 €
75-Autres produits de gestion courante	477 368.00 €	508 502.86 €	31 134.86 €
77-Produits exceptionnels	1 100.00 €	1 235.30 €	135.30 €
79-Transfert de charges	850 000.00 €		- 850 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 154 236.81 €</b>	<b>15 082 451.39 €</b>	<b>- 5 071 785.42 €</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 7 015.15 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	3 507 443.99 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>3 500 428.84 €</b>
Solde des Restes à réaliser 2015	- 6 876.00 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>3 493 552.84 €</b>

La section de fonctionnement dégage un déficit de **7 015,15 €** sur l'exercice 2015. Le Budget Principal dégage un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de **3 493 552,84 €**.

## B. L'investissement

	Prévu	Ordonné	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
16-Emprunts et dettes assimilées	3 518 500.00 €	220 154.72 €	- 3 298 345.28 €
20-Immobilisations incorporelles	117 712.00 €	97 968.11 €	- 19 743.89 €
21-Immobilisations corporelles	312 868.95 €	123 816.02 €	- 189 052.93 €
23-Immobilisations en cours	2 987 093.93 €	- €	- 2 987 093.93 €
27-Autres immobilisations financières	7 500.00 €	7 500.00 €	- €
481-Charges à répartir sur plusieurs exercices	850 000.00 €	- €	- 850 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 793 674.88 €</b>	<b>449 438.85 €</b>	<b>- 7 344 236.03 €</b>
<b>RECETTES</b>			
001-Résultat d'investissement 2014	506 322.15 €	- €	- 506 322.15 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 961 087.73 €	1 961 086.73 €	- 1.00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	328 700.00 €	- €	- 328 700.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	4 661 680.00 €	25 576.02 €	- 4 636 103.98 €
28-Amortissements des immobilisations	250 885.00 €	250 869.20 €	- 15.80 €
481-Charges à répartir sur plusieurs exercices	85 000.00 €	- €	- 85 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 793 674.88 €</b>	<b>2 237 531.95 €</b>	<b>- 5 556 142.93 €</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	1 788 093.10 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	506 322.15 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>2 294 415.25 €</b>
Solde des Restes à réaliser 2015	- 3 043 334.91 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>- 748 919.66 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent de **1 788 093,10 €** sur l'exercice 2015. Cependant, l'importance des restes à réaliser liés à l'acquisition de locaux au VDC 3 et à leur aménagement aboutit à un résultat cumulé de **- 748 919,66 €**.

## C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif 2015 s'établit comme suit :

	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	20 154 236.81	15 089 466.54	- 5 064 770.27
Dépenses d'investissement	7 793 674.88	449 438.85	- 7 344 236.03
<b>TOTAL</b>	<b>27 947 911.69</b>	<b>15 538 905.39</b>	<b>- 12 409 006.30</b>
Recettes de fonctionnement	20 154 236.81	18 589 895.38	- 1 564 341.43
Recettes d'investissement	7 793 674.88	2 743 854.10	- 5 049 820.78
<b>TOTAL</b>	<b>27 947 911.69</b>	<b>21 333 749.48</b>	<b>- 6 614 162.21</b>
<b>Excédent Global de Clôture</b>		<b>5 794 844.09</b>	
Solde des restes à réaliser en fonctionnement		- 6 876.00	
Solde des restes à réaliser en investissement		- 3 043 334.91	
<b>Résultat cumulé</b>		<b>2 744 633.18</b>	

*Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, apporte quelques précisions, notamment sur l'augmentation des recettes en médecine préventive qui est liée à une augmentation des visites médicales réalisées (effectif complet des médecins sur 2015).*

*En réponse à Marie-Hélène DAUCÉ, il est indiqué que la stabilité des dépenses de personnels, malgré une baisse de l'activité « Missions Temporaires », est essentiellement due à une montée en puissance d'autres missions (conseil en organisation, en recrutement...) et à de nouvelles missions dévolues au CDG (comité médical). De plus, si le CDG doit mettre en place d'autres services (RAPO, référent déontologue...), cela nécessitera de nouveaux moyens.*

*Sur l'invitation de Monsieur le Président, Ludivine LAUNAY précise également qu'une période d'adaptation est nécessaire pour les nouveaux recrutés (6 mois) avant que les recettes liées aux missions payantes soient constatées, par exemple celles concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire.*

**Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Grégoire LE BLOND est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Principal.**

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à la majorité absolue des voix (24 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION DE M<sup>me</sup> de la VERGNE), par vote à main levée, le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	24
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	1

## 2. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015

---

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est conforme au Compte Administratif 2015 du Budget Principal et rappelle les résultats constatés à la fin de l'exercice ainsi que quelques indicateurs financiers.*

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal de l'Agent Comptable.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (A)	-	7 015.15
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (B)		3 507 443.99
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)		3 500 428.84
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 (D)		1 788 093.10
Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (E)		506 322.15
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	-	3 043 334.91
Besoin de financement (G=D+E+F)	-	748 919.66

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2015 à 3 500 428.84 €.

Cet excédent de fonctionnement cumulé doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement comprend le cumul, le résultat d'investissement de clôture et le solde des restes à réaliser.

Dans la mesure où le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 748 919.66 €, il est nécessaire de le couvrir.

Il est donc proposé l'affectation suivante :

R002 - Excédent de fonctionnement	2 751 509.18
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	748 919.66

*Dans une première intervention, Monsieur le Trésorier suggère que soit rectifié le calcul du besoin de financement en investissement qui ne prend pas en compte les résultats antérieurs. Il indique néanmoins qu'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé peut être affecté en recettes d'investissement.*

*Après vérification, Monsieur le Trésorier corrige, dans une intervention en fin de réunion, son appréciation sur le calcul du besoin de financement qui est effectivement exact.*

*Il explique que le CDG 35 a bien pris en compte les restes à réaliser et, notamment, ceux liés aux engagements sur le VDC 3 qui expliquent le besoin de financement de 748 919.66 €.*

*Il présente ses excuses aux membres du Conseil d'Administration sur son erreur d'appréciation lors de sa première prise de parole.*

*Monsieur le Président BERNARD remercie Monsieur le Trésorier de cette correction et propose donc comme initialement le rapport présenté sur l'affectation du résultat 2015 du Budget Principal.*

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'affectation du résultat 2015 du Budget Principal suivante :**

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER</b>	<b>3 500 428,84 €</b>
<b>AFFECTATION :</b>	
<b>Compte 002</b>	<b>2 751 509.18 €</b>
<b>Compte 1068</b>	<b>748 919.66 €</b>

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 4. BUDGET PRIMITIF 2016

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente ensuite aux administrateurs le Budget Primitif 2016 du Budget Principal du Centre de Gestion.

## A. Présentation de l'équilibre général

DÉPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011-Charges à caractère général	2 392 073.48 €	002-Résultat de fonctionnement 2015	2 751 509.18 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	15 067 934.02 €	013-Atténuations de charges	116 000.00 €
014-Atténuation de produits	20 000.00 €	70-Produits des activités	15 959 582.10 €
65-Autres charges de gestion courante	1 714 116.76 €	74-Dotations, subventions et participations	224 910.00 €
66-Charges financières - Intérêts	621 000.00 €	75-Autres produits de gestion courante	438 120.00 €
66-Charges financières- ICNE	24 100.00 €	76-Produits financiers	4 200.00 €
67-Charges exceptionnelles	37 100.00 €	77-Produits exceptionnels	1 100.00 €
68-Dotations aux amortissements et aux immobilisations	231 072.75 €	66-ICNE	25 600.00 €
		78-Reprises sur amortissements et provisions	230 000.00 €
023-Virement à la section d'investissement	30 624.27 €	79-Transferts de charges	387 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 138 021.28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 138 021.28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
15-Provisions pour risques et charges	230 000.00 €	001-Résultat d'investissement 2015	2 294 415.25 €
16-Emprunts et dettes assimilées	2 565 271.78 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	786 519.66 €
16-Emprunts et dettes assimilées- ICNE	25 600.00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	2 879 271.78 €
20-Immobilisations incorporelles	206 888.00 €	16-Emprunts et dettes assimilées - ICNE	24 100.00 €
21-Immobilisations corporelles	231 250.00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	30 624.27 €
23-Immobilisations en cours	2 986 993.93 €	28-Amortissements des immobilisations	231 072.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 246 003.71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 246 003.71 €</b>

Conformément à la procédure d'affectation des résultats, 2 751 509.18 € ont été affectés en fonctionnement et 748 919.66 € en investissement.

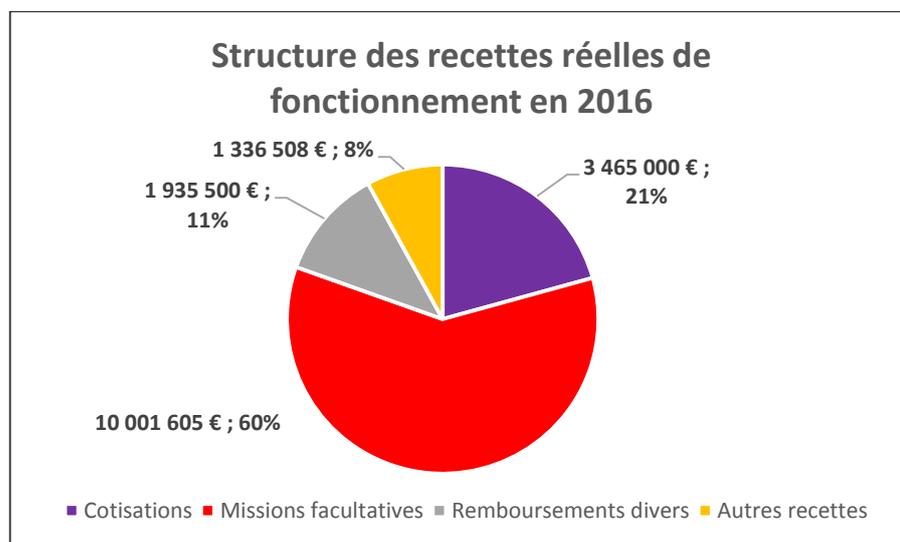
## B. Caractéristiques essentielles

Le budget global du Centre de Gestion atteint un volume de 26 384 024,99 €.

76 % de ce volume budgétaire correspondent à la section de fonctionnement et 24 % à la section d'investissement.

▪ **Le fonctionnement**

1- **Les recettes**



Les recettes réelles de ce budget (*hors report 2014*) atteignent 16 734 712 €.

Les cotisations perçues auprès des collectivités et les missions facultatives tarifées représentent respectivement 21 % et 60 % des recettes réelles. Les remboursements des budgets annexes et les atténuations de charges constituent 11 % des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes complémentaires s'élèvent à 1 336 508 € et représentent 8 % des recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles. Elles sont constituées de la manière suivante :

<b>Autres recettes</b>	<b>1 336 508 €</b>
FMPE	104 350 €
<i>Dotation CNFPT</i>	104 000 €
<i>Recettes de gestion FMPE</i>	350 €
Frais de gestion du contrat d'assurance statutaire	349 000 €
Concours	157 188 €
<i>Conventionnement concours avec d'autres CDG</i>	18 200 €
<i>Conventionnement concours avec les collectivités adhérentes</i>	120 000 €
<i>Coûts-Lauréats</i>	18 988 €
Part salariés des tickets restaurant	62 400 €
Subventions FIPHFP et FNP	538 000 €
Divers	121 670 €
<i>Participation de Pôle Emploi pour des actions de formation</i>	22 900 €
<i>Participation MFR Saint-Grégoire pour des actions de formation</i>	19 500 €
<i>Facturation des conseils de discipline</i>	8 350 €
<i>Paiement de CET par la collectivité d'origine</i>	500 €
<i>Location de locaux</i>	26 720 €
<i>Produits exceptionnels</i>	1 100 €
<i>Formation CHSCT - CNFPT</i>	38 400 €
<i>Aide fonds de soutien</i>	4 200 €
<i>Autres</i>	3 900 €

Les cotisations prévisionnelles atteignent 3 465 000 €, dont 285 000 € au titre de la cotisation des collectivités adhérentes. Les missions facultatives, quant à elles, s'élèvent à 10 001 605 €, c'est à dire 60 % des recettes réelles. En voici la répartition :

	2016	
Médecine préventive	463 320 €	5 %
Itinérants et SIT	6 306 765 €	63 %
Portage de contrat	2 563 680 €	26 %
Paie	217 800 €	2 %
Divers	450 040 €	4 %
	<i>Mission d'inspection</i>	128 505 €
	<i>Conseil en organisation</i>	87 002 €
	<i>Remboursement honoraires médicaux</i>	62 000 €
	<i>Document Unique</i>	78 129 €
	<i>Conseil en recrutement</i>	24 600 €
	<i>Conseil parcours professionnel (anciennement mobilité)</i>	10 004 €
	<i>Accompagnement à la dématérialisation</i>	16 646 €
	<i>Conseil en gestion du dossier administratif de l'agent</i>	540 €
	<i>Conseil en étude en hygiène et sécurité</i>	982 €
	<i>Conventionnement CNRACL</i>	18 000 €
	<i>Formation CHSCT</i>	72 €
	<i>Études relatives à la retraite</i>	2 270 €
	<i>Recettes issues du dispositif d'aide aux agents en difficulté</i>	20 008 €
	<i>Calcul de l'allocation de retour à l'emploi</i>	120 €
	<i>Conseil en masse salariale</i>	164 €
	<i>Atelier ventilation de la masse salariale</i>	60 €
	<i>Accompagnement au régime indemnitaire</i>	328 €
	<i>Mesures / Contrôle risques</i>	600 €
	<i>Copies recueil des actes</i>	10 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 001 605 €</b>	<b>100 %</b>

**- Évolution des recettes réelles de fonctionnement -**

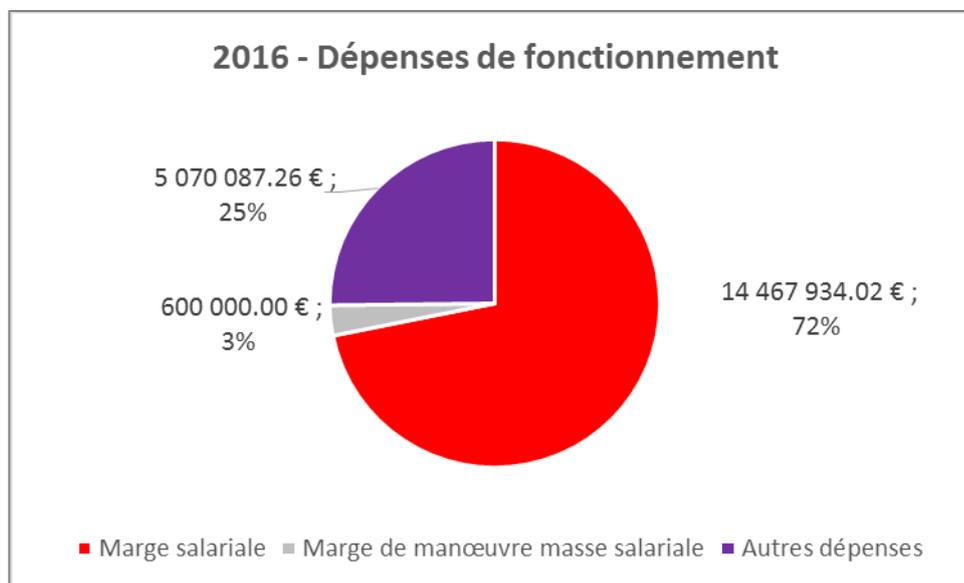
	2015	2016	2015 / 2016
Cotisations	3 149 630 €	3 465 000 €	10 %
Missions facultatives	10 195 017 €	10 001 604 €	- 2 %
Remboursements divers	1 454 790 €	1 935 500 €	33 %
Autres recettes	955 056 €	1 332 608 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 754 493 €</b>	<b>16 734 712 €</b>	<b>6 %</b>

Le budget 2016 est construit sur l'hypothèse d'une augmentation des recettes de fonctionnement :

- les cotisations progressent de 315 370 € ;
- les remboursements des budgets annexes concours s'élèvent à 525 000 € (+ 334 000 €) ;
- en 2016, les subventions issues des conventionnements avec le FIPHFP et le FNP atteindront 538 000 € (+ 282 000 €) ;
- les recettes des missions facultatives diminuent de 193 413 €, soit - 2 %.

## 2- Les dépenses

Les dépenses atteignent 20 138 021.28 € dont 75 % de masse salariale. Elles se répartissent de la manière suivante :



La masse salariale (14.47 millions d'euros) est consacrée à 59 % aux salaires des agents itinérants en missions temporaires et portage de contrat et à 35 % aux agents du siège. Les crédits restants concernent essentiellement les jurys de concours et les surveillants.

Dans l'éventualité d'une hausse importante de la sollicitation des collectivités en 2016 pour les prestations de missions temporaires et de portage de contrat, des crédits supplémentaires ont été inscrits à hauteur de 600 000 €.

Les dépenses de fonctionnement restantes : 5 070 087 € concernent notamment les domaines suivants :

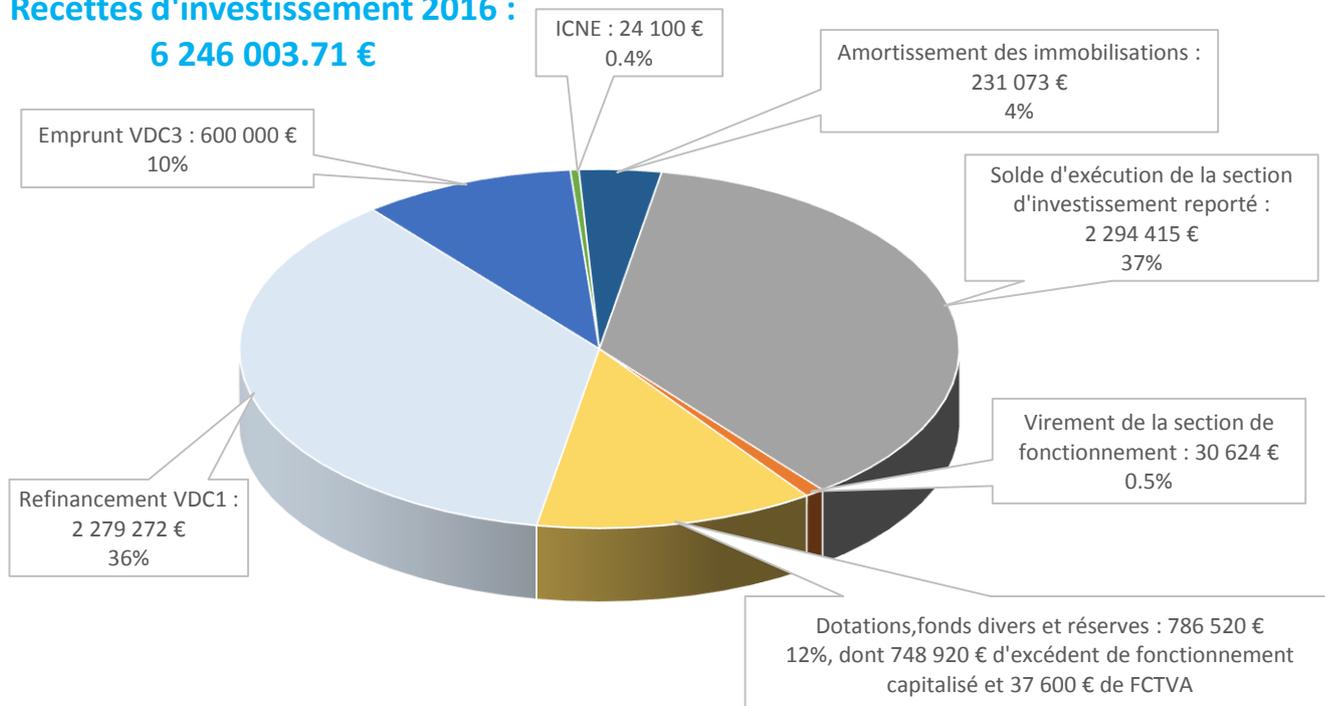
- les frais de fonctionnement du centre de gestion (*fournitures, entretien et maintenance de matériel, assurances, frais de déplacement des agents, frais d'affranchissement et de télécommunications...*) : 880 920 € ;
- le versement des indemnités de remboursement anticipé : 516 000 € ;
- les syndicats (*décharges syndicales, participations, autorisations spéciales d'absence, mise à disposition de locaux*) : 634 400 € ;
- les concours (*conventionnements, frais de déplacement, location de locaux, rémunération de certains jurys*) : 435 916 € ;
- les charges liées au bâtiment (*charges de copropriété, de nettoyage, maintenance*) : 370 420 € ;
- le remboursement des frais de déplacement des itinérants : 429 860 € ;
- les dotations aux amortissements et provisions : 231 072.75 € ;
- la participation à la coopération informatique : 150 000 € ;
- le reversement de la dotation FMPE aux CDG bretons : 78 000 € ;
- s'agissant des dépenses imprévues, une enveloppe de 848 571.05 € a été constituée.

## ▪ **L'investissement**

### 1- **Les recettes**

L'acquisition de locaux au Village des Collectivités n° 3 donnera lieu au tirage d'un emprunt en 2016, dont le montant est fixé à 600 000 € dans la prévision budgétaire.

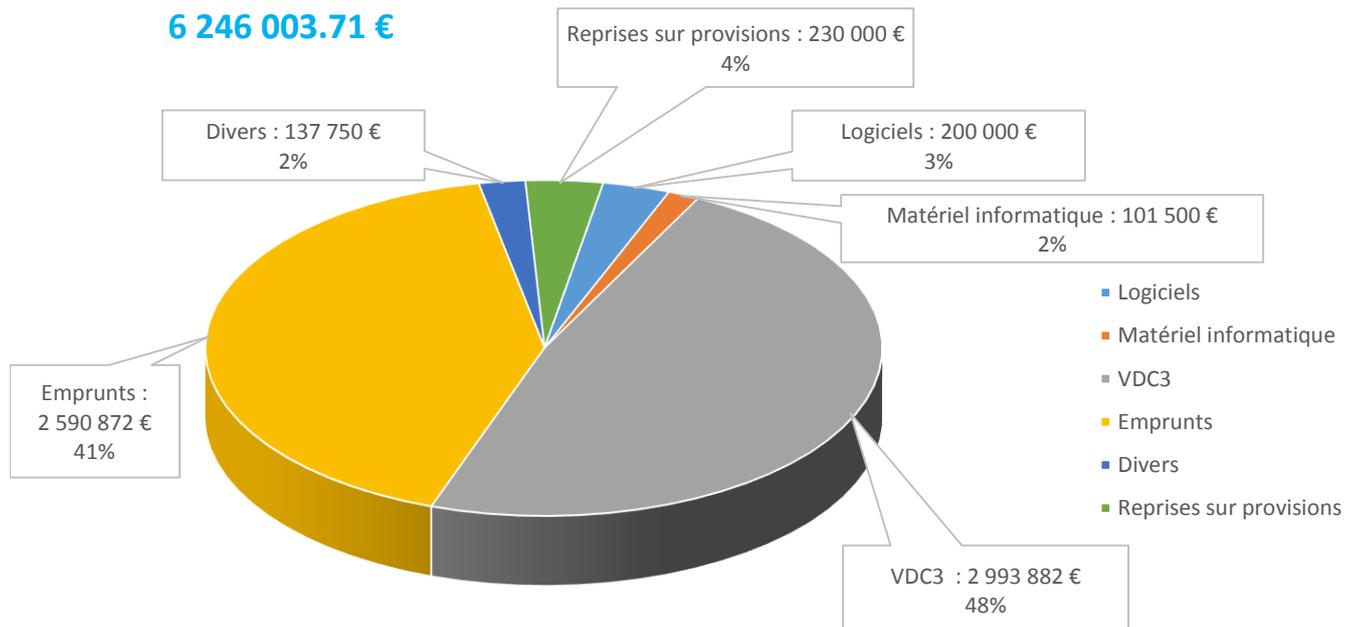
#### Recettes d'investissement 2016 : 6 246 003.71 €



### 2- **Les dépenses**

#### Répartition des dépenses réelles d'investissement

#### Dépenses d'investissement 2016 : 6 246 003.71 €



Les dépenses d'investissement se composent principalement comme suit :

- Le refinancement de l'emprunt VDC 1 : 2 279 271.78 € ;
- Le paiement des échéances VDC 3 : 2 993 881,93 €, dont 2 986 993.93 € de restes à réaliser ;
- L'amortissement des emprunts en cours : 286 200 € ;
- Les reprises sur provisions : 230 000 € ;
- L'aménagement du bâtiment actuel :
  - mobilier : 40 000 €, dont 21 271 € de restes à réaliser ;
  - travaux : 15 000 € ;
- Le financement de l'investissement courant :
  - le matériel médical : 6 000 € ;
  - le matériel technique : 46 750 € ;
  - l'achat de véhicules : 28 000 € ;
  - le matériel informatique et les logiciels : 293 500 €, dont 120 000 € pour le logiciel GRC.

*Aude de la VERGNE évoque les taux de cotisations au CDG qui, de son expression, « se révèlent très onéreux pour les collectivités ».*

*Jean-Jacques BERNARD rappelle la stabilisation historique des taux au CDG 35 depuis 1995 car il y a eu une augmentation régulière des bases. Cela va cependant évoluer au regard de la maîtrise de la masse salariale.*

*Il souligne que les cotisations sont scindées en deux : d'une part celle pour les missions obligatoires, d'autre part celle relative aux missions facultatives. Il souligne que le taux de la cotisation obligatoire participe à l'exécution des compétences prévues par la loi de 1984. Ces dernières, toujours en augmentation, nécessitent des moyens financiers permettant leur réalisation. De plus, il convient de financer les nouvelles missions dévolues aux CDG comme le secrétariat médical, l'augmentation des conseils de discipline. À son sens, une baisse de cotisations aurait des conséquences sur les services rendus aux collectivités. Il s'interroge d'ailleurs sur le financement des nouvelles compétences attribuées par la loi déontologie aux CDG. Il rappelle, par ailleurs, que la baisse du taux de cotisation au CNFPT s'est traduite par une prise en charge directe des frais de déplacement aux formations par les collectivités et impactera les finances du CDG en 2017.*

*Il signale, par ailleurs, que les montants des missions facultatives sont calculés au plus juste et que, si certaines d'entre elles devaient être assujetties à la TVA, il serait nécessaire de réévaluer leurs tarifs dans des proportions très lourdes pour les collectivités.*

*Aude de la VERGNE souligne que les montants des cotisations versées par les collectivités et établissements au CDG pèsent lourdement dans leurs budgets et qu'une aide du Centre de Gestion pourrait être envisagée.*

*Grégoire LE BLOND précise que le CDG a bien conscience des difficultés des collectivités et qu'il leur apporte son soutien comme, par exemple, lors de la négociation menée dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires qui a vu une diminution de sa propre recette liée aux frais de gestion.*

*Jean-Jacques BERNARD ajoute qu'un premier effort financier avait été réalisé en 2014 lors de l'augmentation des taux de l'assureur pour l'effet retraite.*

*En réponse à Madame de la VERGNE, Monsieur le Président BERNARD explique que le désendettement est de 13 ans ½ du fait d'une épargne en forte baisse ainsi que de la renégociation de l'emprunt structuré en janvier dernier. Malgré la baisse du capital de la dette, il y a un effet mécanique pour l'évolution de ce ratio qui va se retrouver dans beaucoup de collectivités connaissant une baisse de leur épargne.*

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à la majorité absolue des voix (24 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION DE M<sup>me</sup> de la VERGNE), par vote à main levée, le Budget Primitif 2016 du Budget Principal, chapitre par chapitre.

- Nombre de membres en exercice : 33
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Votes POUR : 24
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 1

Chapitres	Vote pour	Vote contre	Abs-tention
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses :</i>			
011-Charges à caractère général	25	0	0
012-Charges de personnel et frais assimilés	25	0	0
014-Atténuation de produits	25	0	0
65-Autres charges de gestion courante	25	0	0
66-Charges financières - Intérêts	25	0	0
66-Charges financières- ICNE	25	0	0
67-Charges exceptionnelles	25	0	0
68-Dotations aux amortissements et aux immobilisations	25	0	0
023-Virement à la section d'investissement	25	0	0
<i>Recettes :</i>			
002-Résultat de fonctionnement 2015	25	0	0
013-Atténuations de charges	25	0	0
70-Produits des activités	24	0	1
74-Dotations, subventions et participations	25	0	0
75-Autres produits de gestion courante	24	0	1
76-Produits financiers	25	0	0
77-Produits exceptionnels	25	0	0
66-ICNE	25	0	0
78-Reprises sur amortissements et provisions	25	0	0
79-Transferts de charges			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses :</i>			
15-Provisions pour risques et charges	25	0	0
16-Emprunts et dettes assimilées	25	0	0
16-Emprunts et dettes assimilées- ICNE	25	0	0
20-Immobilisations incorporelles	25	0	0
21-Immobilisations corporelles	25	0	0
23-Immobilisations en cours	25	0	0
<i>Recettes :</i>			
001-Résultat d'investissement 2015	25	0	0
10-Dotations, fonds divers et réserves	24	0	1
16-Emprunts et dettes assimilées	24	0	1
16-Emprunts et dettes assimilées - ICNE	25	0	0
021-Virement de la section de fonctionnement	25	0	0
28-Amortissements des immobilisations	25	0	0

## 5. AFFAIRES FINANCIÈRES 2016

### A. Subventions et cotisations

Jean-Jacques BERNARD, Président, propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des subventions et cotisations suivantes :

#### a - Les subventions

	Montants versés				Prévision
	2012	2013	2014	2015	2016
Association Directeurs de CDG	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Amicale du Personnel du CDG	6 500.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00
Comité des Œuvres Sociales Subvention annuelle	21 300.00	21 298.00	21 298.00	21 298.00	21 400.00
Comité des Œuvres Sociales Subvention acquisition au VDC 3	0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00
Université de Rennes 2	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00
IPAG	0.00	0.00	0.00	1 500.00	0.00
IEP	0.00	0.00	0.00	0.00	4 000.00
Organisations syndicales <sup>(1)</sup>				12 000.00	12 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>30 300.00</b>	<b>30 798.00</b>	<b>30 798.00</b>	<b>44 298.00</b>	<b>76 900.00</b>

<sup>(1)</sup> Délibération N°15-68 : subvention au titre de l'obligation d'attribution d'un local syndical distinct

Aude de la VERGNE s'interroge sur l'attribution d'une subvention à l'Institut d'Études Politiques de Rennes qui est également subventionné par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Jean-Paul HUBY rappelle qu'il existe déjà de tels accords avec Rennes 1 et 2, notamment pour l'organisation de colloques ou manifestations. S'agissant de l'IEP, une chaire « Territoires et mutations de l'action publique » a été mise en place. Monsieur le Président du CDG 35 rencontrera prochainement la direction de l'IEP afin de convenir des modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre les deux structures et, donc, de définir notre place dans ce moment universitaire.

#### b - Les cotisations

	Montants versés				Prévision
	2012	2013	2014	2015	2016
Fédération Nationale des CDG	16 416.16	16 416.16	13 971.20	16 100.00	16 051.50
Association "Au bout du Plongeur"	5.00	5.00	0.00	50.00	50.00
Comité des Œuvres Sociales <sup>(1)</sup>	49 443.58	61 063.92	69 681.66	70 000.00	72 000.00
CNAS <sup>(2)</sup>	0.00	0.00	0.00	76 000.00	67 000.00
ADIAJ	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00
Réseau Finances Publiques 35	120.00	300.00	300.00	300.00	350.00
<b>TOTAL</b>	<b>66 014.74</b>	<b>77 815.08</b>	<b>83 982.86</b>	<b>162 480.00</b>	<b>155 481.50</b>

<sup>(1)</sup> 0,82 % de la masse salariale

<sup>(2)</sup> Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Marie-Hélène DAUCÉ s'interroge sur la diminution du montant de la cotisation versée au CNAS pour 2016.

Jean-Paul HUBY indique que le montant 2015 était estimatif car il s'agissait de la première année d'adhésion alors que, pour 2016, il s'agit d'un tarif réel appliqué au nombre d'agents.

Madame DAUCÉ précise que, lors de la présentation aux administrateurs du rapport relatif à l'action sociale, elle souhaite avoir une vision complète et fine des prestations servies par les deux organismes.

Monsieur le Président BERNARD rappelle que c'est l'engagement pris par les administrateurs et une évaluation précise sera réalisée sur une année pleine. De plus, une nouvelle consultation des agents sera effectuée avant de soumettre ce dossier au vote du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à la majorité absolue des voix (24 POUR - 1 CONTRE DE M<sup>me</sup> de la VERGNE - 0 ABSTENTION), par vote à main levée, les subventions et cotisations 2016 qui viennent d'être proposées.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	24
• Votes CONTRE :	1
• Abstentions :	0

## **B. Participations aux organisations syndicales**

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les administrateurs qu'une participation financière est attribuée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion aux organisations syndicales. L'enveloppe globale est ventilée entre lesdites organisations représentatives à l'échelon local en fonction des résultats obtenus aux élections du 4 décembre 2014 aux comités techniques (CT placé auprès du Centre de Gestion et CT locaux des collectivités affiliées obligatoirement).

Il est proposé aux membres du Bureau et du Conseil d'Administration l'attribution des participations suivantes aux organisations syndicales pour l'année 2016 :

Organisation	Représentativité	Participation 2016	Pour information : Participation 2015
C.F.D.T.	38.98 %	4 824 €	4 776 €
C.F.T.C.	6.86 %	849 €	841 €
C.G.T.	20.32 %	2 515 €	2 490 €
F.A.F.P.T.	2.49 %	308 €	305 €
F.O.	13.85 %	1 714 €	1 697 €
S.U.D.	7.64 %	945 €	936 €
U.N.S.A.	7.11 %	880 €	871 €
S.N.D.G.C.T.	2.75 %	340 €	337 €
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>12 375 €</b>	<b>12 253 €</b>

Aude de la VERGNE demande si le montant de 12 253 € attribué aux organisations syndicales correspond à celui de 12 000 € précisé dans le tableau des subventions et s'il s'agit d'une subvention obligatoire.

Le Président BERNARD explique qu'un décret de 2014 a introduit la nécessité, pour les CDG, de mettre à disposition un local distinct pour chacune des organisations syndicales représentatives ou, à défaut, la location ou le versement d'une subvention. En raison de l'impossibilité matérielle d'octroyer un local pour chacune d'entre elles, une enveloppe de 12 000 € est prévue au budget.

Concernant les participations, pour un montant global de 12 253 €, celles-ci ne sont pas obligatoires mais versées traditionnellement depuis de nombreuses années.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'attribution des participations aux organisations syndicales pour l'année 2016, telles qu'elles viennent d'être présentées.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 6. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GO PLUS » : compte administratif 2015

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2015 du budget annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

### A. Le fonctionnement

	Prévu	Ordonnancé	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
002-Résultat de fonctionnement 2014	196 038.17 €	- €	- 196 038.17 €
011-Charges à caractère général	149 050.00 €	77 449.99 €	- 71 600.01 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	570 000.00 €	569 949.76 €	- 50.24 €
65-Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	608.60 €	- 391.40 €
66-Charges financières - Intérêts des emprunts	26 140.00 €	25 374.07 €	- 765.93 €
67-Charges exceptionnelles	10 000.00 €	10 000.00 €	- €
68-Dotations aux amortissements et aux immobilisations	571 500.00 €	571 495.31 €	- 4.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 728.17 €</b>	<b>1 254 877.73 €</b>	<b>- 268 850.44 €</b>
<b>RECETTES</b>			
013-Atténuation de charges	3 600.00 €	3 595.01 €	- 4.99 €
72-Travaux en régie	200 000.00 €	162 404.22 €	- 37 595.78 €
74-Participations	1 320 128.17 €	1 303 881.70 €	- 16 246.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 728.17 €</b>	<b>1 469 880.93 €</b>	<b>- 53 847.24 €</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice	215 003.20 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	- 196 038.17 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>18 965.03 €</b>

La **section de fonctionnement** de l'exercice 2015 du Budget Annexe dégage un résultat global de clôture de **18 965,03 €**.

## **B. L'investissement**

	Prévu	Ordonnancé	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
16-Emprunts et dettes assimilées - Remboursement du capital des emprunts	234 980.00 €	234 973.52 €	- 6.48 €
20-Immobilisations incorporelles - Frais de développement par le prestataire	884 124.16 €	497 901.42 €	- 386 222.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 104.16 €</b>	<b>732 874.94 €</b>	<b>- 386 229.22 €</b>
<b>RECETTES</b>			
001-Résultat d'investissement 2014	258 956.16 €	- €	- 258 956.16 €
10-Dotations, fonds divers et réserves - FCTVA	85 668.00 €	85 668.00 €	- €
16-Emprunts et dettes assimilées- ICNE	202 980.00 €	2 660.10 €	- 200 319.90 €
28-Amortissements des immobilisations	571 500.00 €	571 495.31 €	- 4.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 104.16 €</b>	<b>659 823.41 €</b>	<b>- 459 280.75 €</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	- 73 051.53 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	258 956.16 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>185 904.63 €</b>
Solde des restes à réaliser 2015	- 110 442.00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>75 462.63 €</b>

La section d'investissement affiche un **résultat d'investissement excédentaire de 185 904.63 €**. En ajoutant les restes à réaliser à la fin de l'exercice de 2015, le solde net d'investissement est de **75 462.63 €**.

## C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif du Budget Annexe 2015 s'établit comme suit :

	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	1 523 728.17	1 450 915.90	- 72 812.27
Dépenses d'investissement	1 119 104.16	732 874.94	- 386 229.22
<b>TOTAL</b>	<b>2 642 832.33</b>	<b>2 183 790.84</b>	<b>- 459 041.49</b>
Recettes de fonctionnement	1 523 728.17	1 469 880.93	- 53 847.24
Recettes d'investissement	1 119 104.16	918 779.57	- 200 324.59
<b>TOTAL</b>	<b>2 642 832.33</b>	<b>2 388 660.50</b>	<b>- 254 171.83</b>
<b>Excédent Global de Clôture</b>		<b>204 869.66</b>	
Restes à réaliser		110 442.00	
<b>Résultat cumulé</b>		<b>94 427.66</b>	

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	215 003.20	- 73 051.53	141 951.67
<b>Résultat reporté de l'exercice 2014</b>	- 196 038.17	258 956.16	62 917.99
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2015</b>	18 965.03	185 904.63	204 869.66

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2015 à **18 965.03 €**. Ce résultat est reporté au Budget primitif 2016, en recettes de fonctionnement.

L'excédent de la section d'investissement de **185 904.63 €** est reporté en totalité au Budget primitif 2016, en recettes d'investissement.

**Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Grégoire LE BLOND est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».**

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 7. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GO PLUS » : compte de gestion du receveur 2015

---

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS » de l'Agent Comptable.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 8. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GO PLUS » : budget primitif 2016

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2016 du budget annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

## A. Présentation de l'équilibre général

DÉPENSES			RECETTES		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	269 700.00	002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	18 965.03
012	Charges de personnel et frais assimilés	597 000.00	66	Charges financières	2 665.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	51 300.00	72	Travaux en régie	180 000.00
65	Autres charges de gestion courante	8 000.00	74	Dotations, subventions et participations	1 274 190.97
66	Charges financières	18 845.00	77	Produits exceptionnels	150 000.00
67	Charges exceptionnelles	9 900.00			
68	Dotations aux amortissements et provisions	671 076.00			
<b>TOTAL</b>		<b>1 625 821.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 625 821.00</b>

### INVESTISSEMENT

020	Excédent d'investissement provisionnel non affecté	222 031.63	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 904.63
16	Emprunts et dettes assimilées	235 802.00	040	Opération d'ordre de transfert entre section	51 300.00
20	Immobilisations incorporelles	350 442.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	78 150.00
23	Immobilisations en cours	180 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 845.00
			28	Amortissement des immobilisations	671 076.00
<b>TOTAL</b>		<b>988 275.63</b>	<b>TOTAL</b>		<b>988 275.63</b>

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2016 de la Coopération Informatique GO PLUS est arrêté à la somme de 1 625 821.00 € en équilibre pour la section de fonctionnement et à 988 275.63 € en équilibre pour la section d'investissement.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 9. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : compte administratif 2015

Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux administrateurs que le Budget de la coopération Concours Grand-Ouest intégrée comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2015, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Grand-Ouest intégrée est établi comme suit :

	Prévu	Ordonnancé	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
011-Charges à caractère général	1 416 961.00 €	882 845.54 €	- 534 115.46 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	507 070.00 €	465 513.08 €	- 41 556.92 €
65-Autres charges de gestion courante	128 300.00 €	1 113.74 €	- 127 186.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 331.00 €</b>	<b>1 349 472.36 €</b>	<b>- 702 858.64 €</b>
<b>RECETTES</b>			
002-Résultat de fonctionnement 2014	436 351.02 €	- €	- 436 351.02 €
70-Produits des activités	1 615 979.98 €	1 171 153.25 €	- 444 826.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 331.00 €</b>	<b>1 171 153.25 €</b>	<b>- 881 177.75 €</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 178 319.11 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	436 351.02 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>258 031.91 €</b>

La section de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget annexe dégage un résultat global de clôture de **258 031.91 €**.

Le Budget Annexe « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » ne comportant pas de section d'investissement, la totalité de l'excédent dégagé en 2015 est affecté en section de fonctionnement du budget 2016, soit **258 031.91 €**.

**Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Grégoire LE BLOND est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2015 du Budget de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».**

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 10. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : compte de gestion du receveur 2015

---

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » de l'Agent Comptable.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 11. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : budget primitif 2016

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

DÉPENSES		RECETTES		
Fonctionnement	Charges diverses de gestion courante (Annulation d'épreuves + financement d'autres concours) (658)	118 000.00	Excédent 2015	258 031.91
	Masse Salariale	466 920.00	Dotation CNFPT	1 395 187.09
	Remboursements versés aux autres CDG (hors conv nat mut)	10 000.00	Remboursement de coûts-lauréats	70 000.00
	Fournitures diverses	2 100.00		
	Remboursements versés aux CDG Grand Ouest	335 229.00		
	Location de salles	121 600.00		
	Location de matériel	63 300.00		
	Remboursement de coûts lauréats dans le cadre de la convention nationale de mutualisation des coûts	300 000.00		
	Frais de déplacement et d'hébergement	27 100.00		
	Frais de restauration	6 500.00		
	Remboursement des charges de structure et des dépenses de reprographie au CDG35	224 060.00		
	Prestations de services	32 460.00		
	Divers	15 950.00		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 723 219.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 723 219.00</b>

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2016 de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » est arrêté en équilibre à la somme de **1 723 219.00 €**.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 12. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : compte administratif 2015

Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Budget de la coopération Concours Régionale a été mis en place en 2013 et comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2015, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Régionale est établi comme suit :

	Prévu	Ordonnancé	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
011-Charges à caractère général	1 026 590.00 €	764 882.27 €	- 261 707.73 €
012-Charges de personnel et frais assimil...	6 520.00 €	6 520.00 €	- €
65-Autres charges de gestion courante - Dépenses imprévues	40 000.00 €	- €	- 40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 073 110.00 €</b>	<b>771 402.27 €</b>	<b>- 301 707.73 €</b>
<b>RECETTES</b>			
002-Résultat de fonctionnement 2014	489 713.74 €	- €	- 489 713.74 €
70-Produits des activités	490 539.64 €	657 053.49 €	166 513.85 €
74-Dotations, subventions et participations	92 856.62 €	- €	- 92 856.62 €
77-Produits exceptionnels	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 073 110.00 €</b>	<b>657 053.49 €</b>	<b>- 416 056.51 €</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 114 348.78 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	489 713.74 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>375 364.96 €</b>

La section de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe dégage un résultat global de clôture de **375 364.96 €**.

Le Budget Annexe « Coopération Concours Régionale » ne comportant pas de section d'investissement, la totalité de l'excédent dégagé en 2015 est affecté en section de fonctionnement du budget 2016, soit **375 364,96 €**.

**Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Grégoire LE BLOND est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2015 du Budget de la « Coopération Concours Régionale ».**

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 13. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : compte de gestion du receveur 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale » de l'Agent Comptable.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 14. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : budget primitif 2016

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

DÉPENSES		RECETTES		
Fonctionnement	Dépenses imprévues	98 000.00	Excédent 2015	375 364.96
	Masse Salariale	6 520.00	Dotation CNFPT	550 296.97
	Remboursements d'opérations organisées par les CDG bretons	1 161 217.00	Remboursement de coûts-lauréats	20 000.00
	Remboursement de coûts lauréats	140 000.00	Participations des CDG bretons	446 376.22
			Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	13 698.85
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 737.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 405 737.00</b>	

Le Budget Annexe primitif pour l'exercice 2015 de la « Coopération Concours Régionale » est arrêté en équilibre à la somme de **1 405 737.00 €**.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **15. ACCORD-CADRE N° AC-TIC-2015-01 « ANALYSE TECHNIQUE ET DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS DE GESTION » : avenant n° 1**

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de l'accord cadre n° AC-TIC-2015-01 relatif à l'analyse technique et au développement d'applications de gestion dont le titulaire est l'entreprise APSIDE, il est proposé de passer un avenant n° 1 au marché.

Cet avenant a pour objet de faire passer le montant maximum du marché de 200 000 € HT à 206 900 € HT afin de pouvoir engager des prestations complémentaires.

Cette augmentation représente 3.45 % du montant du marché de base.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ **d'adopter l'avenant n° 1 à l'accord cadre n° AC-TIC-2015-01 relatif à l'analyse technique et au développement d'applications de gestion ;**
- ♦ **d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

# LES DOSSIERS EN COURS

## 1. EFFECTIFS 2016

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le document annuel de l'évolution des effectifs du CDG 35 au 31 décembre 2014 ainsi que les différents tableaux des effectifs.

### A. Évolution des effectifs du siège

Le document annuel de présentation de l'évolution des effectifs du CDG 35 au 31 décembre 2015 figure ci-dessous.

#### I. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'EFFECTIF

Au 31/12/2015, 114 agents ont été rémunérés.

##### 1. Évolution quantitative :

###### ➤ **Postes permanents**

- ❖ 4 nominations stagiaires :
  - 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe pour le service des Concours-Examens
  - 2 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe dont 1 à TNC pour l'accueil au service Ressources et 1 au service Statut-Rémunérations
  - 1 technicien au service Ressources
- ❖ 3 recrutements par mutations : 3 Attachés (*2 consultantes et un expert application variance*)
- ❖ 3 départs en mutation : 2 rédacteurs, 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- ❖ 2 agents en disponibilité soit 3 agents au total dans cette position

###### ➤ **Postes non permanents**

- ❖ 8 agents en remplacement de 3 congés maternités, dans l'attente de 2 recrutements sur postes permanents et en remplacement d'un congé maladie.
- ❖ 6 postes en renfort :
  - 1 ingénieur d'application pour le service Technologie de l'Information
  - 1 assistante de prévention au service des Conditions de Travail
  - 1 conseiller en prévention au service des Conditions de Travail
  - 1 archiviste au service Ressources
  - 1 assistante au service des Concours-Examens
  - 1 agent finances au service Ressources

Au 31 décembre 2015, les effectifs se composaient de la manière suivante :

##### • Les emplois permanents :

	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
EFFECTIF TOTAL	67	68	79	83	86	87	86	<b>89</b>
EFFECTIF ETP	61.80	62.60	74,7	78,9	80,5	80,3	81,20	<b>86,20</b>

En E.T.P. (*équivalent temps plein*), l'effectif est passé de 61,80 à 86,20 agents entre 2005 et 2015, soit une augmentation de 39,48 %.

De plus, à l'effectif, il faut rajouter trois personnes en disponibilité, deux pour convenance personnelle et une pour suivre son conjoint.

Au 31 décembre 2015, **24 agents exercent à temps partiel**, soit 27 % de l'effectif permanent : 20 à 80 %, 3 à 90 % et 1 à 70 %.

• **Les emplois non permanents :**

Les emplois non permanents restent stables (mission de remplacement, renfort, accroissement d'activité...).

Au 31 décembre 2015, **25 agents occupaient un poste non permanent au CDG** (au 31/12/2014 : 23 agents) :

- 5 ingénieurs et 1 attaché pour la coopération informatique
- 1 assistante sociale et 1 psychologue pour le dispositif d'aide aux agents en difficulté
- 1 attaché pour l'accompagnement à la dématérialisation
- 1 consultant du fait d'un accroissement d'activité
- 2 techniciens (*conditions de travail*)
- 1 rédacteur pour le poste d'assistante santé, sécurité et conditions de travail
- 1 assistante de conservation principale 2<sup>ème</sup> classe pour l'archivage
- 2 attachés, 1 rédacteur et 8 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe pour des accroissements d'activité ou des remplacements.

2. **Évolution par sexe :**

Au 31 décembre 2015, **la proportion des hommes se situe à 22,8 % (21 % en 2014)**. Les effectifs masculins représentent environ 19 % des emplois permanents contre 36 % des emplois non permanents.

3. **Évolution des âges et de l'ancienneté :**

➤ **Répartition des tranches d'âge des agents de 1993 à 2015 (en pourcentage)**

Année	20 à 35 ans	36 à 45 ans	46 ans et plus
1993	68,00	25,00	7,00
2005	43,00	36,00	21,00
2010	32,90	44,30	22,80
2011	31,32	38,55	30,12
2012	38,61	32,67	28,71
2013	37,37	30,30	32,33
2014	39,45	31,20	29,35
2015	<b>37,72</b>	<b>31,58</b>	<b>30,70</b>

Entre 2013 et 2014, la répartition des différentes tranches d'âge avait été marquée par une croissance de la proportion des agents de 20 à 35 ans (+ 2 points). On constate une baisse similaire en 2015. La tranche d'âge 36-45 ans reste stable, contre une petite hausse des effectifs de 46 ans et plus (+ 1,35 point).

➤ **Nombre d'agents par tranche d'âge en 2015**

20 à 35 ans	de 36 à 45 ans	46 ans et plus
43	36	35

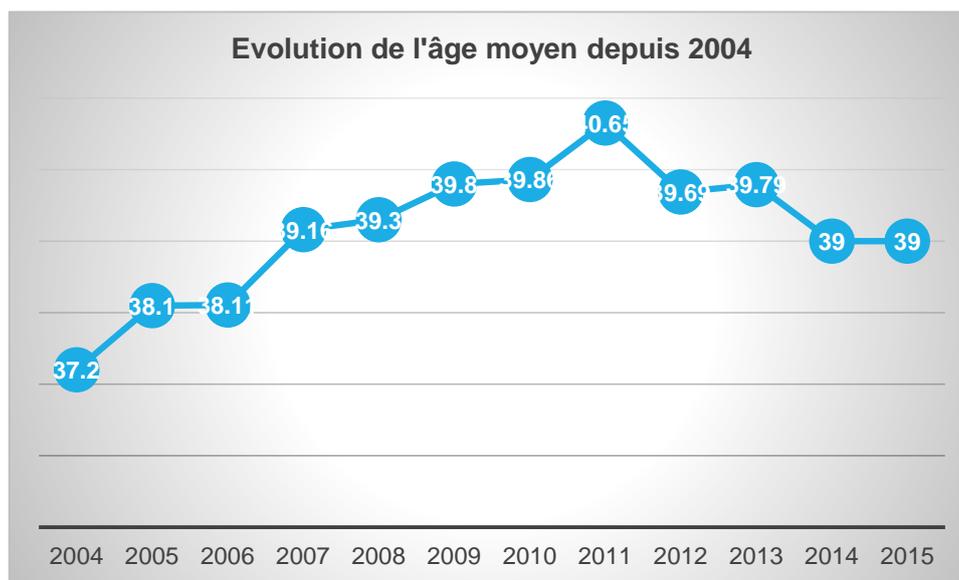
Concernant la tranche d'âge de 46 ans et plus, 1 agent a 60 ans, 2 agents ont 59 ans.

Le plus jeune agent en 2015 à 21 ans.

➤ **Évolution de l'âge moyen des agents depuis 2004**

An- nées	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Age	37.2	38.1	38.11	39.16	39.3	39.8	39.86	40.65	39.69	39.79	39	39

Depuis 2004, l'âge moyen des agents du CDG a connu une croissance continue jusqu'en 2011 pour atteindre 40 ans. Depuis on constate une stabilisation aux alentours de 39 ans.



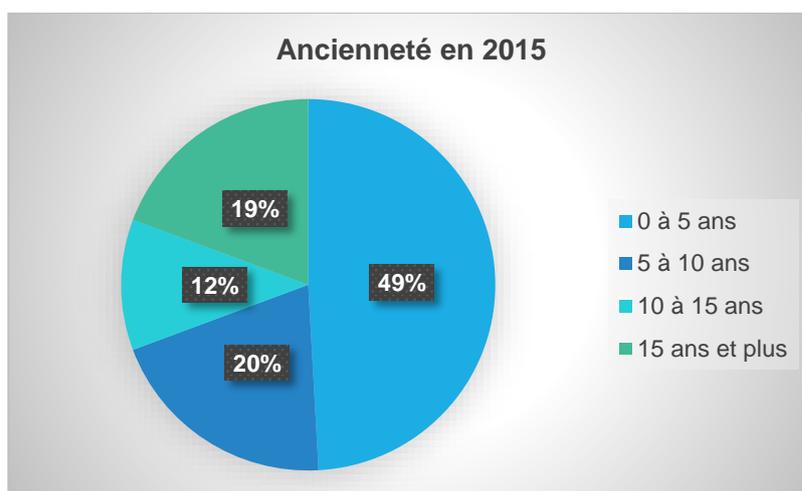
➤ **Évolution de l'ancienneté moyenne**

ANNÉE	2006	2008	2010	2012	2013	2014	2015
ANCIENNETÉ MOYENNE	8.89	9.32	8.96	8.78	8.7	8.9	6.4

Au 31 décembre 2015, les agents possèdent une ancienneté d'environ 6 ans et 4 mois, ce qui constitue une baisse réelle (- 2,5 ans) et la plus faible ancienneté depuis 2006. Plus précisément, plus de de 2/3 des effectifs du CDG a moins de 10 ans d'ancienneté. Le poids des agents ayant moins de 5 ans d'ancienneté croît pour atteindre 49 %, fin 2015.

• **Pourcentage comparé de l'ancienneté des agents en de 1998 à 2015 :**

Année	0 à 5 ans	6 à 10 ans	moins de 10 ans	10 à 15 ans	16 ans et plus	plus de 10 ans
1998	49.00	35.50	84.50	11.00	4.50	15.50
2005	41.80	16.40	58.20	22.40	19.40	41.80
2011	46.98	16.86	63.84	10.84	25.31	36.15
2012	53.33	14.44	67.77	7.77	24.44	32.21
2013	53.53	14.14	67.67	12.12	20.20	32.32
2014	42.20	26.60	68.80	11	20.20	31.20
2015	49.12	20.18	69.30	11.40	19.30	30.70



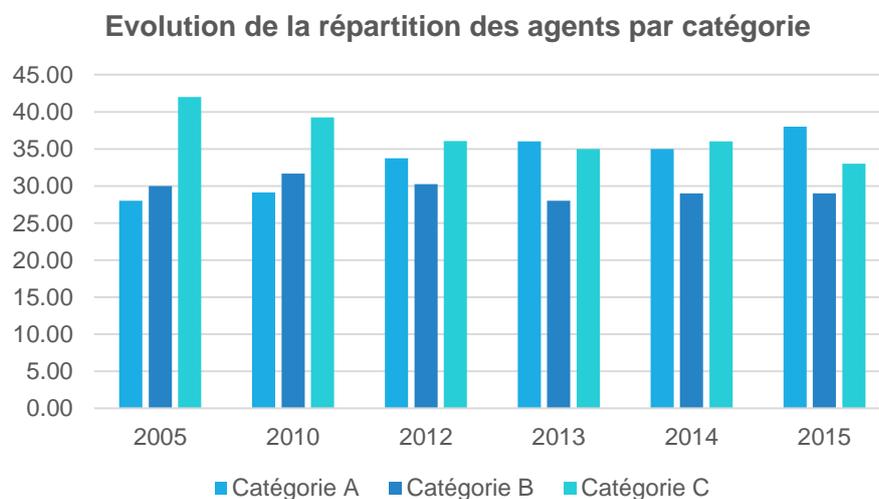
## II. EFFECTIF PAR CATÉGORIE, SITUATION STATUTAIRE ET FILIÈRE

### 1. Évolution par catégorie :

Situation statutaire	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaire	27	23	27	77
Stagiaire	0	2	3	5
Non titulaire sur emploi permanent	5	2	0	7
<b>S/total emplois permanents</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>89</b>
NT sur emploi non permanent	11	6	8	25
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>114</b>

L'équilibre entre les différentes catégories est net : 38 % pour la catégorie A, 29 % pour la catégorie B et 33 % pour la catégorie C.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de cette répartition sur plusieurs années.



La proportion d'agents de catégorie A n'a cessé d'augmenter depuis 2005 (+ 10 points). Au contraire on constate une baisse du nombre des agents de catégorie C depuis 2005 (- 9 points).

## 2. Situation au regard du statut :

**92 % des emplois permanents sont pourvus par des agents titulaires et stagiaires (82 agents).** Les agents non titulaires représentent donc 8 % de l'effectif permanent.

Si on y inclut les emplois non permanents, la proportion de non titulaires présents au siège au 31 décembre 2015 est de 28 %.

## 3. Répartition par filière :

Pour les emplois permanents, la **filière administrative reste très majoritaire au siège avec 88 agents, puisqu'elle représente 78 % de l'effectif**, soit une baisse de 1 point.

La filière technique atteint 16,7 % (19 agents) et la filière médico-sociale 5,3 % (6 agents).

La présence de l'archiviste en renfort explique l'apparition de la filière culturelle dans les effectifs non permanents.

STATUT	Filières				Total
	Administrative	Technique	Culturelle	Médico-sociale	
Titulaires	66	9	0	2	77
Stagiaires	4	1	0	0	5
NT (emploi permanent)	3	2	0	2	7
<b>Total emplois permanents</b>	<b>73</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>89</b>
NT (emploi non permanent)	15	7	1	2	25
<b>Total général</b>	<b>88</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>114</b>

## B. Tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs du Centre de Gestion intègre la création de deux postes permanents suite au bilan positif de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des agents en difficultés (DAAD) s'appuyant sur un psychologue du travail et une assistante sociale du travail (*délibération n° 15-73 du 26/11/2015 sur les orientations budgétaires*). Il tient également compte des avancements de grade et des réussites aux concours et examens.

Par conséquent, le tableau des effectifs du siège, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, comprend 93 postes permanents pourvus et intègre les modifications suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectif	Temps travail
Directeur territorial	A	1	TC
Psychologue de classe normale	A	1	TNC 32 h
Assistant socio-éducatif	B	1	TNC 20 h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	TC

De plus, après avis du Comité technique, il convient de supprimer plusieurs postes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectif	Temps travail
Rédacteur	B	2	TC
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	TC

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

**Tableau des effectifs 2016 par service**

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	CAT.	TEMPS TRAVAIL	Statut	Pourvus	Vacants
Direction générale des services	Administrateur Hors Classe	DGS 150 000 à 400 000 hab	A	TC	T	1	
Direction générale des services	Administrateur	DGA	A	TC	T	1	
Direction générale des services	Attaché principal	Secrétaire Général	A	TC	T	1	
Direction générale des services	Attaché	Assistante DG	A	TC	T	1	
Direction générale des services	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante de Direction	C	TC	T	1	
Concours/Examens	Directeur	Responsable de service	A	TC	T	1	
Concours/Examens	Attaché principal		A	TC			1
Concours/Examens	Attaché	Responsable opérations CDG	A	TC	T	1	
Concours/Examens	Attaché	Responsable SIC	A	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire administrative	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	T	1	
Concours/Examens	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante concours	C	TC	T	1	
Concours/Examens	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistante concours	C	TC	T	1	
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante concours	C	TC	T	1	
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante concours	C	TC	T	1	
Concours/Examens	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Concours	C	TC	S	1	
Conditions de travail	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T	1	
Conditions de travail	Ingénieur		A	TC	T	1	
Conditions de travail	Médecin Hors classe	Médecin	A	TC	T	1	
Conditions de travail	Médecin Hors classe	Médecin	A	TC	T	1	
Conditions de travail	Médecin 1 <sup>ère</sup> classe	Médecin	A	TC	NT	1	
Conditions de travail	Médecin 1 <sup>ère</sup> classe	Médecin	A	TC	NT	1	
Conditions de travail	Médecin 1 <sup>ère</sup> classe	Médecin	A	TC			1
Conditions de travail	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Coordonnateur Act Cons prév	B	TC	T	1	
Conditions de travail	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Conseiller en prévention	B	TC	NT	1	

Conditions de travail	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Conseiller en prévention	B	TC	T	1	
Conditions de travail	Rédacteur	Comité médical	B	TC	T	1	
Conditions de travail	Technicien	Conseiller en prévention	B	TC	T	1	
Conditions de travail	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargée de dossiers	C	TC	T	1	
Conditions de travail	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargée de dossiers	C	TC	T	1	
Conditions de travail	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargée d'accueil	C	TC	T	1	
Conditions de travail	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Chargée de dossiers	C	TC	T	1	
Conseil et développement	Attaché	Responsable de service	A	TC	T	1	
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T	1	
Conseil et développement	Attaché	Consultant	A	TC	NT	1	
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T	1	
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T	1	
Conseil et développement	Psychologue de classe normale	Psychologue	A	TNC			1
Conseil et développement	Assistant socio-éducatif	Assistante sociale	B	TNC			1
Conseil et développement	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Assistante	C	TC			1
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Coordinatrice prestation M. T	A	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Coordonnateur activité emploi	A	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Chargé de mission en ingénierie de form	A	TC	NT	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché		A	TC			1
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Conseiller formation	B	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Gestionnaire missions	B	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Gestionnaire missions	B	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Conseiller emploi territorial	B	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante M.T	C	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante M.T.	C	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante emploi/recrutement	C	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Assistante emploi	C	TC	T	1	
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Assistante emploi/recrutement	C	TC	T		1
Ressources	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T	1	
Ressources	Attaché	Référente CAP/Conseillère statutaire	A	TC	T	1	
Ressources	Attaché	Responsable finances	A	TC	T	1	
Ressources	Attaché	Responsable com. événementielle	A	TC	T	1	
Ressources	Ingénieur	Responsable informatique interne	A	TC	T	1	
Ressources	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargée d'informations/comm	B	TC	T	1	
Ressources	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Coordinatrice RH	B	TC	T	1	
Ressources	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Marché public	B	TC	T	1	
Ressources	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Web master	B	TC	NT	1	
Ressources	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Chargé de l'informatique interne	B	TC	T	1	
Ressources	Rédacteur	Gestionnaire activité comptable	B	TC	T	1	
Ressources	Technicien	Technicien informatique	B	TC	S	1	

Ressources	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante informations/comm	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante RH	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Reprographe	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chargée des RH	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chargée d'accueil	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargée d'accueil	C	TNC	T	1	
Ressources	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> cl.	Chargé de logistique	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Chargée d'accueil /Logistique	C	TC	T	1	
Ressources	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Chargée d'accueil /Logistique	C	TNC	S	1	
Ressources	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Chargée d'accueil	C	TC			1
Statuts/Rémunération	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Attaché	Coordinatrice Réf CT	A	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Attaché	Consultante Finances RH	A	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Attaché	Référent rémunération/système info	A	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Référent Conseillère statutaire	B	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Gestionnaire statut/Rém	B	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Gestionnaire statut/Rém	B	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Gestionnaire statut/Rém	B	TC			1
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Gestionnaire statut/Rém	B	TC			1
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire retraite	C	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	S	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	Gestionnaire retraite	C	TC			1
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	T	1	
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Gestionnaire statut/Rém	C	TC	T	1	
Technologies de l'information	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T	1	
Technologies de l'information	Ingénieur	Chef de projet	A	TC	NT	1	
Technologies de l'information	Attaché	Consultant variance 2	A	TC	T	1	
Technologies de l'information	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl.	Analyste programmeur	B	TC	T	1	
Technologies de l'information	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	Analyste programmeur	B	TC	T	1	
Technologies de l'information	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante adm	C	TC	T	1	
<b>TOTAUX</b>						<b>93</b>	<b>11</b>

2 agents en détachement

3 agents en disponibilité

### C. Tableau des effectifs des agents des activités « Remplacement / Renfort » et « Portage de contrat »

Au regard de la répartition des effectifs par grades de l'activité « Remplacement / Renfort » et « Portage de contrat », le tableau des effectifs se présente de la manière suivante :

REPLACEMENT / RENFORT - NON-TITULAIRES					
Catégorie	Emploi	Total BP 2013	Total BP 2014	Total BP 2015	Total BP 2016
A	Attaché	14	14	12	8
A	Attaché de conservation du patrimoine	1	1	1	1
A	Ingénieur	4	3	3	3
B	Animateur	1	3	3	3
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	1
B	Educateur des APS	1	1	1	1
B	Rédacteur principal 2ème classe			1	1
B	Rédacteur	35	35	35	35
B	Technicien	11	10	10	12
B	Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	2	2
C	Agent de maîtrise	1	1	1	1
C	A.T.S.E.M. 1ère classe	6	7	9	10
C	Adjoint Administratif 1ère classe	91	87	87	84
C	Adjoint d'Animation 1ère classe	2	2	2	2
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	0	0	0	0
C	Adjoint Administratif 2ème classe	5	5	4	5
C	Adjoint Technique 1ère classe	20	23	23	24
C	Adjoint Technique 2ème classe	4	4	4	2
C	Adjoint du Patrimoine 1ère classe	2	2	1	1
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	1	1	1	1
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	1	1	1	1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>203</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>199</b>

Actuellement, le service compte 5 titulaires dans ses effectifs. Des postes supplémentaires d'adjoint administratif, de rédacteur et d'attaché sont maintenus vacants en cas de nouvelle nomination stagiaire.

REPLACEMENT / RENFORT - TITULAIRES					
Catégorie	Emploi	Total BP 2013	Total BP 2014	Total BP 2015	Total BP 2016
A	Attaché	5	4	3	3
B	Rédacteur	2	2	1	1
B	Adjoint Administratif 1ère classe	3	3	2	2
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	1
C	Adjoint Administratif 2ème classe	1	1	1	2
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

PORTAGE DE CONTRATS					
Catégorie	Emploi	Total BP 2013	Total BP 2014	Total BP 2015	Total BP 2016
A	Attaché	13	13	8	8
A	Attaché de conservation du patrimoine	2	2	2	2
A	Ingénieur	5	7	7	10
A	Ingénieur principal	1	1	1	1
B	Animateur	3	2	2	2
B	Animateur principal 2ème classe				0,5
	Assistant socio-éducatif				1
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	1
B	Educateur des APS	1	1	1	1
B	Rédacteur	14	16	14	12
B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	1
B	Technicien	21	24	20	15
B	Technicien principal 2ème classe				2
B	Technicien principal 1ère classe				1
B	Rééducateur de classe normale	1	1	1	1
B	Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	1	1
B	Assistant médico-technique de classe normale	8	3	1	1
B	Bibliothécaire	2	1	1	1
B	Assistant de Conservation du Patrimoine 2è cl	1	1	1	1
C	Agent de maîtrise	2	2	1	1
C	A.T.S.E.M. 1ère classe	2	1	1	1
C	Adjoint technique principal de 2ème classe				0,5
C	Adjoint Administratif 1ère classe	1	2	2	2
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	3	4	4	4
C	Adjoint Administratif 2ème classe	16	10	2	2
C	Adjoint Technique 1ère classe	1	1	1	1
C	Adjoint Technique 2ème classe	5	5	2	2
C	Adjoint Techn Etablisst d'Enseign. 2ème classe	2	2	2	2
C	Adjoint du Patrimoine 1ère classe	1	1	1	1
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	1	1	1	1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe	0	0	0	0
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>109</b>	<b>104</b>	<b>79</b>	<b>80</b>

Pour permettre de répondre à la diversité des demandes des collectivités, il est nécessaire de conserver des postes sur une variété importante de grades.

#### **D. Tableau des effectifs des agents du Service Intercollectivité Territorial**

Le tableau des effectifs des agents du service Intercollectivité Territorial n'a pas évolué au cours de l'année 2015. Le tableau des effectifs est donc composé de :

Agents	Collectivités	Fonction
1 secrétaire de mairie à temps complet	2 communes de moins de 400 habitants	Secrétaire de mairie
1 rédacteur principal de 1ère classe à 28 / 35ème	2 syndicats intercommunaux	Secrétaire de syndicat

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ le tableau des effectifs 2016 du personnel du siège,
- ♦ le tableau des effectifs 2016 des agents des activités « Remplacement / Renfort » et « Portage de contrat »,
- ♦ le tableau des effectifs 2016 des agents du service Intercollectivité Territorial.

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 2. LES RESSOURCES HUMAINES

---

### A. La prise en charge de comptes épargne temps

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (*délibérations n° 05.44 du 27/09/2005 et n° 10.60 du 06/10/2010*).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation, de collectivité ou d'établissement.

Deux agents ont quitté le Centre de Gestion par mutation :

- le 18 janvier 2016, Marie COLLIOT pour le SDIS 35 : elle bénéficiait d'un CET de 11 jours ;
- le 1<sup>er</sup> mars 2016, Anne CALVEZ pour Rennes Métropole : elle bénéficiait d'un CET de 7 jours.

Deux conventions financières de transfert du compte épargne temps ont été établies :

- une entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et le SDIS 35 pour un montant de 1 001,55 € ;
- une deuxième entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole pour un montant de 632,84 €.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ d'autoriser le Président à signer les conventions financières de transfert des comptes épargne temps :
  - avec le SDIS 35 pour un montant de 1 001,55 € ;
  - avec Rennes Métropole pour un montant de 632,84 €.
- ♦ d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de ces opérations.

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **B. Les demandes des représentants des agents en Instance du personnel**

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les administrateurs que, lors de la réunion plénière de l'Instance du personnel du 15 décembre 2015, deux demandes ont été présentées aux élus membres de l'Instance par les représentants des agents.

Il est à noter qu'il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> réunion plénière avec les nouveaux représentants des agents, élus lors du scrutin du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Monsieur le Président souhaite exposer aux membres du Conseil d'Administration ces deux demandes, qui ont, de plus, un impact budgétaire.

### **1- Évolution de la participation employeur pour la Protection sociale complémentaire**

Le CDG 35 participe à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents stagiaires et titulaires dans son volet prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cinq tranches ont été établies et 4 donnent droit au versement d'une aide. Une modification des conditions d'attribution et une revalorisation des montants de participation ont été mises en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 suite à la délibération n° 14-37 du 22 mai 2014.

La participation s'établit donc comme suit :

Groupes	Indices majorés	Montant de la participation mensuelle
1	317 à 343	12
2	344 à 415	10
3	416 à 534	8
4	535 à 699	6
5	> à 700	0

**En 2015, la participation versée par le CDG s'est montée à 6 800 €.**

Compte-tenu de l'augmentation de la cotisation versée par les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et annoncée par la MNT, les représentants des agents demandent une augmentation de la participation employeur de 2 € pour les 4 tranches bénéficiant actuellement de 6 à 12 € par mois.

**Une simulation permet d'envisager un surcoût pour le CDG d'environ 1 250 € pour un an, ce qui placerait la participation à hauteur de 8 050 € / an au total.**

Actuellement, la participation du CDG permet en moyenne un taux de prise en charge de la cotisation de chaque agent aidé d'environ 31 %. Cette augmentation de la participation permettrait de couvrir en moyenne de 35 % à 33 % de la cotisation versée par l'agent (selon sa situation personnelle et le taux de couverture choisi).

La structuration de la participation serait la suivante :

Groupes	Indices majorés	Montant de la participation mensuelle
1	317 à 343	14
2	344 à 415	12
3	416 à 534	10
4	535 à 699	8
5	> à 700	0

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ **l'augmentation de la participation employeur versée sous condition aux agents du CDG dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire - volet Prévoyance ;**
- ♦ **l'inscription de cette dépense supplémentaire au budget primitif 2016 du CDG.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **2- Conditions d'attribution des titres restaurant**

Les titres-restaurant sont attribués de la manière suivante :

- *aux agents stagiaires et titulaires* : dès leur arrivée ou leur nomination ;
- *aux agents contractuels du siège* : à partir de 6 mois d'ancienneté (*l'expérience au sein des missions temporaires étant prise en compte en cas de contrat au siège*). Cette mesure est appliquée depuis juin 2012 (*auparavant, l'ancienneté devait atteindre 12 mois*).

Lors de la réunion de l'Instance du personnel, Monsieur le Président a donné un avis favorable à l'évolution des conditions d'attribution des titres restaurant pour les agents contractuels en CDD au siège du CDG.

**Un 2<sup>nd</sup> critère a été ajouté, à savoir : attribuer des titres restaurant lorsqu'un agent non titulaire débute un CDD d'au moins 3 mois**, y compris s'il ne peut justifier de 6 mois d'ancienneté au CDG et/ou aux missions temporaires. Cette mesure est mise en œuvre depuis janvier 2016. Elle concerne, pour l'année 2016, moins de 10 agents.

**On peut estimer le coût de cette décision à environ 2 500 € pour l'année, soit une dépense totale estimée à 127 500 €.**

*Monsieur le Président souligne que les membres du Bureau ont émis un avis défavorable à la demande de l'Instance du Personnel de revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant attribués au personnel du CDG.*

*En réponse à Monsieur Bernard PIEDVACHE, il est précisé que la valeur des titres est de 7 €, avec une prise en charge de l'employeur à 60 %, soit un montant de 2,80 € à la charge des agents.*

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

♦ **de valider deux critères pour que les agents non titulaires en CDD au siège du CDG bénéficient des titres restaurant :**

- faire valoir une ancienneté d'au moins 6 mois en contrat au siège et / ou en missions temporaires ;

**OU**

- débiter un contrat d'au moins 3 mois.

♦ **d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 du CDG.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **C. Expérimentation du télétravail**

Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il est précisé que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

Le CDG 35 souhaite mener une expérimentation du télétravail dans le cadre précis de **l'accompagnement des agents en début de grossesse**. De plus en plus d'agents en début de grossesse ont des difficultés à assumer une activité avant la période de congés maternité. Cela se traduit, soit par des arrêts réguliers, soit par un présentéisme non optimum.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre d'une réflexion plus globale à amorcer et contribue à la volonté de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie et la qualité de vie au travail tout en assurant efficacité, qualité et continuité du service public.

Cette expérimentation a été soumise à l'avis du Comité Technique du 7 avril 2015, qui a émis un avis favorable.

### **1- Cadre de l'expérimentation du télétravail pour accompagnement à la maternité**

- ♦ Sur prescription médicale, notamment lorsque celle-ci demande de limiter les trajets domicile-travail ;
- ♦ Sur demande de l'agent (*qui souhaite prendre des dispositions permettant d'assurer une activité régulière*) ;
- ♦ Après définition des missions pouvant être assurées en télétravail ;
- ♦ Avec une présence minimum dans la semaine au CDG 35 pour garder le lien avec les collègues et avec l'activité du service ;
- ♦ Après avoir équipé l'agent des outils de communication à distance et, éventuellement, d'accès aux applications informatiques ;

- ♦ Après accord du Responsable du Service, de la Responsable du Service Ressources puis de la Direction Générale des Services ;
- ♦ Après information auprès de la compagnie d'assurances du CDG 35 ;
- ♦ Après formalisation d'une chartre signée entre l'agent et l'autorité territoriale sur les conditions du télétravail et, notamment, les missions effectuées, les jours concernés, les outils mis à disposition ou remboursements de frais, la durée de cette organisation.

## **2- Contenu de la charte d'expérimentation du télétravail signée entre l'agent et le Centre de Gestion avec les différents thèmes**

### **▶ Éligibilité**

Sont éligibles à l'expérimentation du télétravail les agents occupant des postes incluant des activités de conception, de réflexion, de rédaction ou bien de tâches répétitives qui ne nécessitent pas une présence physique indispensable sur site pour assurer la nécessaire continuité du service public.

Ne sont pas éligibles les agents dont le métier exige, par nature, une présence physique continue sur leur lieu de travail.

### **▶ Organisation du télétravail**

Le télétravail est basé sur une démarche volontaire et ne peut être imposé à l'agent. Il s'effectuera au domicile de l'agent. Dans le cadre précis de l'accompagnement à la maternité, le télétravail doit être autorisé par le médecin traitant ou le médecin spécialiste en charge du suivi de l'agent.

Un *contrat d'engagement* est établi entre le télétravailleur et son responsable qui définit les modalités d'exercice du télétravail et les objectifs fixés. Les journées télé travaillées, d'une durée de 2 jours maximum par semaine, sont définies avec le responsable dans le cadre du contrat d'engagement. Le télétravailleur gère l'organisation de son temps de travail selon les modalités définies dans le contrat d'engagement et conformément au protocole du temps de travail de l'établissement.

### **▶ Équipement du télétravailleur**

Le télétravailleur devra résider sur une zone éligible à un haut débit. Il doit acquérir ou disposer d'un accès à Internet haut débit via un routeur avec abonnement téléphonique à communication illimitée. Le télétravailleur utilise son téléphone fixe pour les communications avec ses collègues du CDG 35. Un téléphone portable pourrait être mis à sa disposition pour des appels vers l'extérieur.

Le CDG 35 met à disposition du télétravailleur un ordinateur portable.

Le télétravailleur dispose des connexions et accès à :

- *Internet, Intranet / Extranet*
- *Messagerie et outils collaboratifs*
- *Outils bureautiques de l'établissement*
- *Applications métier en mode full web*

En cas de disparition du micro-ordinateur portable, le télétravailleur en informe immédiatement le service Ressources.

Pour des raisons de sécurité, le télétravailleur doit verrouiller sa session de travail à chaque fois qu'il quitte son micro-ordinateur.

Le télétravailleur aménage ou se réserve un espace de travail et s'assure de son maintien dans des bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

### **▶ Réversibilité**

Le télétravail est fondé sur un principe du volontariat et un principe de réversibilité tant à la demande de l'agent que de son responsable : la situation de télétravail peut prendre fin à l'initiative de l'agent ou de son responsable lorsque les conditions définies dans le contrat ne sont plus remplies ou respectées.

En cas de changement d'affectation, la situation de télétravail sera réexaminée avec le nouveau responsable hiérarchique au regard des conditions d'organisation du nouveau collectif de travail et pourra éventuellement prendre fin.

#### ▸ **Confidentialité et protection des données**

Le télétravailleur s'engage à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations auxquelles il a accès dans le cadre professionnel sur tous supports et par tous moyens et, notamment, sur papier, oralement ou électroniquement.

Dans l'hypothèse où le télétravailleur ne respecterait pas les règles de confidentialité, le Président du CDG 35 se réserve le droit de mettre fin sans délai à la situation de télétravail et d'engager une éventuelle procédure disciplinaire.

#### ▸ **Assistance informatique**

Le télétravailleur à domicile bénéficie, au même titre que les agents du CDG, de l'assistance informatique par le biais de l'outil d'assistance ou par contact téléphonique avec le service.

#### ▸ **Frais de déplacement professionnels en situation de télétravail**

Lorsque le télétravailleur doit, pour nécessité de service, effectuer un déplacement professionnel pendant le ou les jour(s) de télétravail, la prise en charge des frais de déplacement sera effectuée à partir de son lieu de résidence personnelle.

#### ▸ **Assurances**

Le CDG 35 couvre, via son contrat d'assurance, les dommages de manière à garantir une protection des agents amenés à travailler à domicile. Le télétravailleur dispose d'une assurance responsabilité civile et s'assure auprès de son assureur qu'elle s'applique lorsque le domicile sert aussi au lieu de travail.

#### ▸ **Respect de la vie privée**

Le télétravailleur a droit au respect de sa vie privée dans les conditions prévues par la Charte Informatique du CDG 35.

Le télétravailleur ne peut être joint en dehors des horaires de fonctionnement habituel du CDG 35 (*notamment les plages fixes : 9h00-12h00 / 14h00-16h30*).

#### ▸ **Droits du télétravailleur**

Le télétravailleur est en position d'activité. Il continue à bénéficier de ses droits à avancement, à congés et formation.

Le télétravailleur ne se verra pas attribuer de titres restaurant pour les journées télétravaillées.

Cette expérimentation a été proposée avant la promulgation du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

*Marie-Hélène DAUCÉ souligne le fonctionnement positif du télétravail dans d'autres pays. Plusieurs élus regrettent que cette mise en place soit limitée aux seules femmes enceintes. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une expérimentation et que cela évoluera vraisemblablement avec l'application des nouveaux textes.*

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la mise en œuvre de cette expérimentation du télétravail.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

### 3. CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : deux demandes de prise en charge émanant du CCAS Val d'Izé

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration les deux demandes de prises en charge d'un congé de formation professionnelle émanant du CCAS Val d'Izé.

#### A. Rappel du dispositif et des critères

En application de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et de son décret d'application n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 (*section 2*) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la FPT, un congé de formation professionnelle peut notamment être accordé à un fonctionnaire s'il a accompli au moins trois années de services effectifs dans la fonction publique.

Le fonctionnaire peut, pendant les 12 premiers mois de ce congé, percevoir une **indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence** qu'il percevait au moment de la mise en congé (*limite de l'indice 650 d'un agent en fonction à Paris*). En contrepartie, le fonctionnaire s'engage à rester au service de l'administration pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu les indemnités. En cas de rupture de l'engagement, il doit rembourser le montant des indemnités à concurrence de la durée de service non effectuée.

Les collectivités territoriales et les établissements publics qui emploient moins de 50 agents à temps complet peuvent être remboursés par le CDG de tout ou partie du montant des indemnités versées. Le CDG peut également mettre des agents à disposition desdites collectivités afin d'assurer le remplacement du bénéficiaire du congé.

C'est ainsi que par délibération n° 08-89 du 3 décembre 2008, le Centre de Gestion a arrêté des critères pour être à même de traiter les demandes avec équité.

#### B. Demandes de prise en charge du CCAS Val d'Izé (collectivité de moins de 50 agents à TC)

Le CCAS Val d'Izé sollicite une prise en charge de l'indemnité versée dans le cadre de **deux congés de formation professionnelle** pour :

① **Un agent social de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (30 heures hebdomadaire) occupant les fonctions d'agent de jour.**

La formation comprend 1 064 heures (*dont 504 heures en centre de formation*) sur une durée de 9 mois (*septembre 2015 à juin 2016*) ; elle sera réalisée au titre du congé de formation professionnelle dans le but d'une évolution de carrière vers un poste d'aide-soignante.

Au vu des critères visés dans la délibération précitée :

- cette formation s'inscrit dans un projet d'évolution de la structure,
  - cette formation s'inscrit dans un nouveau besoin fonctionnel,
  - l'agent exerce ses fonctions au sein de la collectivité depuis août 2010,
  - cette formation constitue une première demande.
-

L'agent a signé l'arrêté qui précise un engagement de principe à rester au service de l'administration pendant une période égale à 1 an 44 semaines et 9 jours pendant laquelle il sera indemnisé par sa collectivité.

Une estimation, à titre indicatif :

- Traitement brut mensuel de l'agent = 1 369.24 €
- 85 % TB = 1 163.85 € (*indemnité*)
- 25 % de l'indemnité = 290.75 € / 130 h (*temps non complet*), soit 2.23 €/heure
- 2.23 € x 1 064 heures = 2 372.72 €

**soit une prise en charge de 2 372.72 €**

**② Un agent social de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (30 heures hebdomadaire) occupant les fonctions d'agent de jour.**

La présente formation de 1 335 heures (*dont 495 h en centre de formation*) sera réalisée au titre du congé de formation professionnelle dans le but d'une évolution de carrière vers un poste d'Agent Médico-Psychologique (*AMP*).

Au vu des critères visés dans la délibération précitée :

- cette formation s'inscrit dans un projet d'évolution de la structure,
- cette formation s'inscrit dans un nouveau besoin fonctionnel,
- l'agent exerce ses fonctions au sein de la collectivité depuis 1999,
- cette formation constitue une première demande.

L'agent a signé l'arrêté qui précise un engagement de principe à rester au service de l'administration pendant une période égale au triple de celle pendant laquelle il sera indemnisé par sa collectivité.

Une estimation, à titre indicatif :

- Traitement brut mensuel de l'agent = 1 369.24 €
- 85 % TB = 1 163.85 € (*indemnité*)
- 25 % de l'indemnité = 290.75 € / 130 h (*temps non complet*), soit 2.23 €/heure
- 2.23 € x 1 335 heures = 2 977.05 €

**soit une prise en charge de 2 977.05 €**

**Au vu des critères précisés dans le rapport, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ d'émettre un avis favorable aux demandes de prise en charge des deux congés de formation professionnelle émanant du CCAS Val d'Izé ;
- ♦ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 4. CONVENTION FIPH 2016-2018

---

Grégoire LE BLOND, Rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport relatif à la convention avec le FIPH pour les années 2016 à 2018.

### A. Le partenariat avec le FIPH

La loi du 11 février 2005 a confié au FIPH (*Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*) l'objectif de mettre en œuvre une politique publique destinée à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Les Centres de Gestion et le FIPH ont souhaité s'associer pour démultiplier les actions dans ce domaine et répondre aux besoins des collectivités.

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, à travers la signature de deux conventions de partenariat (*2009-2014 et 2012-2015*) avec le FIPH, a manifesté sa volonté de renforcer ses relations avec les acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'insertion et du maintien des travailleurs en situation de handicap.

Le Centre de Gestion a développé des actions pour répondre à la fois aux besoins des employeurs territoriaux en matière d'emploi et aux besoins des agents des collectivités et du grand public qui s'adressent à lui quotidiennement pour mieux connaître les emplois des collectivités et leurs modalités d'accès et être accompagnés dans la mise en œuvre de leur recherche d'emploi. Le Centre de Gestion s'est rapproché des services de Cap Emploi. Outre ces compétences en matière d'emploi, le Centre de Gestion a développé des missions en matière de santé au travail pour permettre, notamment, d'accompagner les collectivités sur les aides financières du FIPH et réaliser les aménagements de poste nécessaires au maintien dans l'emploi des agents confrontés à des problématiques de santé.

Deux services du Centre de Gestion, le service Conditions de Travail (*porteur de la gestion du partenariat avec le FIPH*) et le service Mobilité - Emploi - Compétences, œuvrent dans leurs missions quotidiennes pour promouvoir l'intégration de ces questions dans la gestion des ressources humaines des collectivités du département.

Le SMEC poursuit son travail d'information lors des jeudis de l'emploi, sa participation à de nombreux forums, l'intégration via quatre dispositifs de formation (*Prémicol, Licences professionnelles administratives, techniques et AMEEP*). Il propose des accompagnements aux parcours professionnels pour les agents en reconversion ou en recherche de mobilité et s'appuie sur des partenaires compétents, par exemple le CNFPT.

Le service Conditions de Travail sensibilise les employeurs et les gestionnaires des ressources humaines lors des rencontres thématiques ou en rencontres individuelles en collectivités. Il intervient sur le terrain en proposant des actions concrètes dans le domaine de la santé au travail et actionne son réseau de partenaires extérieurs.

À travers les différentes actions menées durant ces années, le Centre de Gestion participe à la construction d'une politique durable d'emploi et d'intégration professionnelle des personnes handicapées et à favoriser le maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés médicales.

Le Centre de Gestion souhaite poursuivre le travail engagé et sollicite la signature d'une 3<sup>ème</sup> convention triennale avec le FIPH.

## B. Le bilan des actions réalisées de 2009 à 2015

Axes convention	2009-2012			2012-2015		
	Objectifs	Bilan	Financement	Objectifs	Bilan	Financement
<b>Axe 1 : sensibilisation</b>	870 personnes	879		550 personnes	826	
<b>Axe 2 : recrutement</b>	150 agents	128		135 agents	188	
<b>Axe 3 : maintien dans l'emploi</b>	240 études de poste	248		300 études de poste	487	
<b>Axe 4 : formation</b>	1 personne formée	3 DU en ergonomie		2 personnes formées	4 conseillers et 4 médecins : accessibilité des locaux professionnels	
<b>Axe 5 : apprentissage</b>					Développement d'un pôle de compétences	
<b>Total financement</b>			<b>499 987 €</b>			<b>820 488 €</b>

## C. Les objectifs opérationnels du plan d'actions 2016-2018

Les 4 axes du plan d'actions qui sera présenté au comité local du FIPH se déclinent de la manière suivante :

### ▶ **Axe 1 : Qualifier les acteurs : 383 personnes**

Information des acteurs de l'insertion des personnes en situation de handicap (*120 acteurs sur 3 ans*), qualification et accompagnement des élus et responsables ressources humaines (*400 personnes sur 3 ans*), conception de supports de communication.

Les bases de financement proposées par le FIFPH sont pour une partie à la participation et pour l'autre au forfait, budget conditionné à la réalisation de l'enquête handitorial.

**Total financement : 169 505 €.**

### ▶ **Axe 2 : Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés : 180 agents**

Accompagnement au recrutement et développement d'un vivier (*120 agents sur 3 ans*). Ces actions sont menées en partenariat avec Cap Emploi et ne donnent pas lieu à financement direct du FIPH.

Le CDG fait le choix de favoriser le recrutement durable des TH par l'intermédiaire de son service de remplacement (*30 agents sur 3 ans*) et de développer le potentiel professionnel d'agents en organisant un parcours de qualification sur 3 ans (*15 agents accompagnés de tuteurs sur 8 semaines de stage pratique*).

**Total financement : 135 972 €.**

➤ **Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi : 400 études**

Réalisation de 400 études de poste en collectivités sur 3 ans. Il s'agit ici du nombre maximal que le FIPH accepte de financer.

**Total financement : 520 000 €.**

➤ **Axe 4 : Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis : 15 apprentis**

Accompagnement des employeurs et des apprentis tout au long de la formation (15 apprentis et tuteurs sur 3 ans).

**Total financement : 114 822 €.**

## **D. Les modalités de financement du FIPH**

La convention entre le Centre de Gestion et le FIPH sera conclue pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le budget prévisionnel est défini en fonction des objectifs quantitatifs fixés.

<b>Axes 3<sup>ème</sup> convention</b>	<b>Financement du FIPH</b>
Qualifier les acteurs	169 505 €
Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés	135 972 €
Favoriser le maintien dans l'emploi	520 000 €
Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis	114 822 €
<b>Total financement</b>	<b>940 299 €</b>

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donnent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'autorisation au Président de signer la convention avec le FIPH ainsi que la prochaine convention avec Cap Emploi.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 5. LOGICIEL « BILAN SOCIAL » : renouvellement de la convention avec le CIG de la Grande Couronne

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion réalise, tous les deux ans, le bilan social des collectivités de moins de 50 agents qui donne lieu à un rapport sur l'état de la collectivité présenté en comité technique. Le service Mobilité - Emploi - Compétences utilise, pour le recueil des données, un outil mis à disposition par DS Services (*pour une durée de 3 ans*) et le CIG de la Grande Couronne.

Il est proposé, pour la campagne de bilan social 2015 qui sera réalisée à partir du mois d'avril 2016, de se doter à nouveau de cet outil (*nécessaire pour le traitement des données et l'exploitation des bilans sociaux*), proposé par voie de convention.

Afin de lancer cette nouvelle campagne de collecte de données, dont les résultats pourraient être présentés au comité technique départemental en septembre prochain, il conviendrait de signer la convention établie entre le CDG 35 et le CIG de la Grande Couronne. Cette convention est présentée dans les mêmes termes qu'en 2014, pour un montant de 320 €.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ **d'adopter la nouvelle convention à intervenir avec le CIG de la Grande Couronne pour le logiciel « Bilan Social »,**
- ♦ **d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 6. ALLIANCE INFORMATIQUE : avenant n° 6 à la convention d'adhésion

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que « l'Alliance de l'Est » est une structure réunissant des Centres de Gestion pour le développement d'applications informatiques, en partie concurrente et en partie complémentaire de la Coopération Informatique du Grand-Ouest (GO +). Le CDG 54 (*Meurthe-et-Moselle*) est le coordonnateur de l'Alliance Informatique depuis 20 ans.

Afin d'assumer la nouvelle compétence d'organisation des concours, étant donné que ce produit n'était pas développé par GO +, le Conseil d'Administration avait décidé, par délibération du 30 septembre 2009, d'adhérer à l'Alliance de l'Est pour pouvoir utiliser ce logiciel. Il était alors nécessaire d'autoriser le Président à signer la convention pour devenir membre usager de cette coopération.

Cette convention nécessite un avenant pour être prolongée annuellement seulement. En effet, le CDG 54 souhaite qu'une organisation plus solide juridiquement, plus indépendante et responsable, se substitue à la fragilité des accords conventionnels qui ne sont pas à la mesure des enjeux financiers et stratégiques de cette coopération. Cette responsabilité de coordination du CDG 54, possible avec 13 CDG à l'origine, ne semble plus viable à moyen terme avec 66 membres usagers d'au moins une application.

La question de la sécurité pour garantir la pérennité des produits a été unanimement exprimée. Tous les CDG membres de l'Alliance Informatique ont validé, en 2012, le projet de création du Groupement d'Intérêt Public mais le dossier, déposé au niveau du ministère de la Fonction Publique, est toujours en attente de réponse.

Dans l'immédiat, pour garantir la continuité du fonctionnement de l'Alliance Informatique qui permet notamment à notre Centre de bénéficier du logiciel Concours, indispensable à l'exercice de nos missions, il semble opportun de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2016. Si entre temps, le GIP est créé, l'Alliance lui cédera sa place conformément à l'article 11.2 de la convention.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 qui permet de prolonger la convention d'adhésion à l'Alliance Informatique jusqu'au 31 décembre 2016 et ainsi de pouvoir bénéficier du logiciel Concours.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 16. MISSION D'AUDIT ET DE CONSEIL SUR LA COOPÉRATION INFORMATIQUE GO +

---

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que, lors d'une réunion des Présidents des CDG partenaires de GO + le 10 décembre 2015 à Paris, il a été décidé de mener, en 2016, une mission d'audit et de conseil sur la coopération informatique GO +.

Un cahier des charges a été élaboré et adopté par l'ensemble des CDG lors d'une réunion le 5 février dernier.

La mission consiste à analyser les aspects juridiques, financiers et techniques de cette coopération et des applications informatiques afin de faire des propositions de stabilisation et d'évolution.

Afin de mobiliser des expertises différentes, ce marché a été décomposé en trois lots :

- **Un lot n° 1** : analyse de l'existant et propositions juridiques et financières pour la coopération informatique GO + ;
- **Un lot n° 2** : audit technique : valeur du système d'information et des applications de GO + et préconisations ;
- **Un lot n° 3** : aspects Ressources Humaines, qui sera réalisé en interne, en relation directe avec les titulaires des deux lots.

Chaque CDG partenaire est impliqué dans la réalisation de cette étude avec des pilotes par lot et une coordination générale qui est assurée par le CDG 35 en sa qualité de CDG délégué.

Un planning prévisionnel a été établi afin qu'un document provisoire soit présenté avant l'été aux élus de la coopération et qu'un document définitif soit adopté début octobre.

Cette étude permettra d'actualiser « la feuille de route » pour les prochaines années sur cette coopération informatique. Elle viendra aussi nourrir la réflexion qui va être menée en parallèle au niveau national sur un projet de schéma directeur des systèmes d'information des CDG.

Une consultation a donc été organisée et des prestataires sont proposés.

## **A. La procédure de consultation**

Il s'agit d'un Marché à procédure adaptée avec une négociation.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 10 février 2016.

7 candidats ont au moins retiré le dossier de consultation, d'autres peut-être de manière anonyme sur la plateforme de médialex ou sur le site du CDG 35.

1 seul candidat a remis une offre pour le lot n° 1 : le groupement Cabinet Coudray-Exfilo.

1 seul candidat a remis une offre pour le lot n° 2 : le groupement Secteur Public Conseil et Axopen.

Dans le cadre de la négociation, des auditions ont été organisées le 21 mars 2016.

Les offres négociées ont été remises pour le vendredi 25 mars 2016.

## **B. La proposition de prestataires**

Suite à l'analyse des offres, les premières propositions sont les suivantes :

- **Lot n° 1 : Groupement Cabinet Coudray-Exfilo : 33 250 € HT**
- **Lot n° 2 : Groupement Secteur Public Conseil et Axopen : 67 150 € HT**

D'autres négociations interviendront dans les prochains jours.

Les crédits pour cette mission sont proposés dans le cadre du budget primitif de la coopération GO + qui est financé par les 9 CDG partenaires.

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des marchés envisagés :**

- ♦ **Lot n° 1 : Groupement Cabinet Coudray-Exfilo ;**
- ♦ **Lot n° 2 : Groupement Secteur Public Conseil et Axopen.**

**Des crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GO PLUS » pour l'exécution de ces marchés**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6

## **7. EXAMENS PROFESSIONNELS 2015 : bilan financier et détermination du coût du lauréat**

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport relatif au bilan financier et à la détermination du coût du lauréat de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe 2015.

## **A. Examen professionnel d'Adjoint Administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe 2015**

L'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe - session 2015, a été organisé par le Service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Le jury de cet examen s'est réuni le 2 juillet 2015 et a déclaré 316 candidats admis.

### **♦ Éléments d'information sur l'examen :**

<b>Géographie de l'examen</b>	Collectivités et établissements publics de Bretagne
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	562
<b>Nombre de candidats admis à concourir</b>	562
<b>Nombre de présents à l'épreuve écrite du 11 mars 2015</b>	497
<b>Nombre de candidats admis à se présenter à l'épreuve orale</b>	470 (27 notes éliminatoires)
<b>Nombre de présents à l'épreuve orale (27, 28 mai et 2, 3, 4 juin 2015)</b>	455
<b>Nombre de candidats déclarés admis et inscrits sur la liste d'admission</b>	316

Lors de l'ouverture de l'examen, le coût avait été estimé à 89 535.60 € pour 900 inscrits (soit 99.48 € par candidat inscrit).

En définitive, les charges de cet examen s'élèvent à **62 473.27 € pour 562 candidats inscrits et 316 admis** :

- soit un coût de **111.16 € par candidat inscrit**
- soit un coût de **197.70 € par candidat admis.**

Conformément à l'article 9 de la convention cadre pluriannuelle du 21 décembre 2012 conclue entre les 4 Centres de Gestion bretons et relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale dans le cadre de la coopération régionale, le coût total de ce concours est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Par ailleurs, en application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, en l'absence de convention, les collectivités et établissements publics qui nommeront un candidat inscrit sur la liste d'admission établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés, devront rembourser, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation de cet examen rapportés au nombre de candidats reçus, c'est à dire la somme de 197.70 €.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le bilan financier et le coût du candidat lauréat pour l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe 2015 (bilan financier définitif : 62 473,27 € - coût du lauréat inscrit : 197,70 €).**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 8. CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS 2016/2017 : adoption et autorisation de signer les conventions

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise les membres du Conseil d'Administration que le calendrier interrégional prévisionnel des concours et examens professionnels 2016-2017 a été établi. Il regroupe les concours et examens des 14 Centres de Gestion, du Service Interrégional des Concours (SIC) et du CNFPT.

À noter que les opérations de concours et d'examens de 2016 ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2014.

Les organisations de concours ou d'examens par les CDG annoncées sont les suivantes :

Concours / Examens professionnels (EP)	Niveau d'organisation	Organisateurs	Dates des épreuves écrites
<b>Année 2017</b>			
<b>Filière administrative</b>			
Concours de Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (B)	Régional	CDG 35	12 octobre 2017
Concours de Rédacteur (B)	Régional	CDG 29	12 octobre 2017
EP d'Attaché principal (A)	Grand-Ouest	SIC	6 avril 2017
EP d'Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Régional	CDG 35	14 mars 2017
<b>Filière technique</b>			
Concours d'Ingénieur (A)	Grand-Ouest	CDG 44	14 et 15 juin 2017
Concours d'Agent de maîtrise (C)	Régional	CDG 35	26 janvier 2017
EP de Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe (AG) (B)	Grand-Ouest	CDG 29	13 avril 2017
EP de Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (AG) (B)	Régional	CDG 56	13 avril 2017
EP de Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (PI) (B)	Grand-Ouest	CDG 56	13 avril 2017
EP d'Agent de maîtrise (PI) (C)	Régional	CDG 29	26 janvier 2017
<b>Filière culturelle</b>			
Concours de Bibliothécaire (A)	Grand-Ouest	SIC	23 mai 2017
Concours d'Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Régional	CDG 22	16 mars 2017
Concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale (A)	National	À déterminer	23 janvier 2017
EP d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe (PI) (B)	Grand-Ouest	SIC	18 mai 2017
<b>Filière sportive</b>			
EP de Conseiller principal des activités physiques et sportives (AG) (A)	Grand-Ouest	CDG 14	11 avril 2017
EP d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe (AG) (B)	Grand-Ouest	SIC	19 janvier 2017
EP d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe (AG) (B)	Grand-Ouest	SIC	19 janvier 2017

Concours / Examens professionnels (EP)	Niveau d'organisation	Organisateurs	Dates des épreuves écrites
<b>Filière médico-sociale</b>			
Concours de médecin (A)	Grand-Ouest	CDG 76	À compter du 2 février 2017
Concours de Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (A)	National	Rattachement au CDG 08 ou 31	23 novembre 2017
Concours d'Infirmier en soins généraux (A)	Régional	CDG 22	À compter du 6 février 2017
Concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Régional	CDG 35	18 octobre 2017
Concours d'Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Régional	CDG 22	À compter du 10 octobre 2017
EP de Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (A)	National	Rattachement au CDG 08 ou 31	23 novembre 2017
<b>Filière sécurité</b>			
Concours de Chef de service de police municipale (B)	National	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand-Ouest	8 juin 2017
EP de Chef de service de police municipale (PI) (B)	National	Rattachement au CDG 77 pour le Grand-Ouest	8 juin 2017
<b>Filière animation</b>			
Concours d'Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (B)	Grand-Ouest	CDG 35	21 septembre 2017
Concours d'Animateur (B)	Régional	CDG 56	21 septembre 2017

En plus de cette programmation, certaines opérations pourraient être ajoutées pour tenir compte, en cours d'année, soit des besoins spécifiques des collectivités, soit des changements de la réglementation.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :**

- ♦ **d'adopter le calendrier des concours et examens 2016-2017,**
- ♦ **d'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les conventions inhérentes à ces concours et examens et celles dont les opérations pourraient être rajoutées à cette programmation en fonction des besoins des collectivités ou des changements de la réglementation.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	19
• Nombre de pouvoirs :	6
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

# ACTUALITÉS ET RENCONTRES

Sur l'invitation du Président Jean-Jacques BERNARD, Monsieur Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, présente aux membres du Conseil d'Administration les rapports relatifs aux actualités et rencontres.

## 1. ACTUALITÉS

---

### A. Les agents contractuels de droit public et de nouvelles dispositions applicables

Suite à la parution du Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 fixant les conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions des agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale, le guide des agents contractuels a été mis à jour.

Ce décret fixe les conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions des agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale, notamment :

- l'obligation de faire figurer sur le contrat le motif précis du recrutement et la catégorie hiérarchique dont relève l'emploi ;
- la réalisation de l'entretien professionnel pour les agents contractuels sur emploi permanent en CDI ou CDD de plus d'un an.

Ce décret vise à sécuriser les conditions d'emplois des agents contractuels de la fonction publique territoriale. Tout d'abord, dans toutes les dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1985, le terme « agents non-titulaires » est remplacé par « agents contractuels ».

Les dispositions du décret n° 2015-1912 sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, il convient :

- ♦ de compléter les Contrats à Durée Déterminée (C.D.D.) en cours à l'occasion de leur renouvellement,
- ♦ de compléter les Contrats à Durée Indéterminée (C.D.I.) avant le 30 juin 2016,
- ♦ de procéder aux entretiens professionnels annuellement à compter de 2016.

Une première analyse synthétique est en ligne.

### B. Scission du cadre d'emplois des ingénieurs en deux cadres d'emplois distincts (*ingénieurs et ingénieurs en chef*)

L'analyse est en cours et sera prochainement mise en ligne. Le Mémento du déroulement de carrière sera prochainement mis à jour.

### C. Droit syndical et sa nouvelle circulaire

**La circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale abroge celle du 25 novembre 1985.**

Cette circulaire détaille les modalités rénovées de l'exercice du droit syndical introduites par les nouvelles dispositions du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié (*décret n° 2014-1624 du 24 décembre 2014*).

---

Elle apporte notamment des précisions sur les thèmes suivants :

- les locaux syndicaux et les réunions syndicales,
- les conditions d'utilisation et d'accès aux technologies de l'information et de la communication,
- la situation des représentants syndicaux.

Elle évoque également la possibilité de fixer des conditions plus avantageuses dans le cadre de négociations entre la collectivité et les organisations syndicales.

## **D. Télétravail**

Les agents des trois versants de la fonction publique peuvent désormais, à leur demande et après accord de leur chef de service, exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail, dans la limite de trois jours par semaine.

L'assemblée délibérante de la collectivité prend, après avis du comité technique, une délibération visant à prévoir les modalités d'application du télétravail. Parmi celles-ci, on trouvera :

- les règles à respecter en matière de temps de travail,
- les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail,
- les modalités de prise en charge par l'employeur des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail,
- les activités éligibles au télétravail.

Une étude du décret est en cours de réalisation.

## **E. La DSN obligatoire à partir de 2017 dans la fonction publique**

La circulaire du 21 janvier 2016, publiée le 27 janvier 2016, précise l'application dans la fonction publique de l'ordonnance n° 2015-682 du 18 juin 2015 relative à la simplification des déclarations sociales des employeurs.

Cette circulaire clarifie le calendrier d'entrée dans le dispositif de déclaration sociale nominative prévue à l'article L.133-5-3 du Code de la sécurité sociale (DSN) pour les employeurs de fonctionnaires et autres agents de droit public entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette obligation s'appliquera aux agents régis par un régime spécial de sécurité sociale ainsi qu'aux agents relevant du régime général de sécurité sociale.

## **F. Barèmes d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2016**

Les barèmes d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2016 résultant de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ont été communiqués par une note de service CPE1601324N du 20 janvier 2016.

Cette note de service a pour objet de porter à la connaissance des comptables publics les barèmes d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2016 et soumises à la retenue à la source prévue à l'article 204-0 bis du code général des impôts (CGI).

Cet article du code général des impôts pose, en effet, le principe de la soumission de l'indemnité de fonction perçue par l'élu local à une retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu. Opérée par le comptable du trésor, ce régime s'applique automatiquement, sauf décision contraire de l'élu.

Cette note se substitue à la note de service BOFiP-GCP-15-0001 du 21/01/2015 (NOR : FCPE1501319N).

## **G. RIFSEEP : poursuite des publications d'arrêtés au JO**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au titre de la parité avec la fonction publique d'État, le RIFSEEP peut être transposé aux cadres d'emplois suivants :

- ♦ Attachés
- ♦ Secrétaires de mairie
- ♦ Rédacteurs
- ♦ Adjoint administratifs
- ♦ Conseillers socio-éducatifs
- ♦ Assistants socio-éducatifs
- ♦ ATSEM
- ♦ Agents sociaux
- ♦ Educateurs des APS
- ♦ Opérateur des APS
- ♦ animateurs
- ♦ Adjoint animation
- ♦ Techniciens

## **2. PUBLICATIONS**

### **A. Documents**

<b>Nature du document</b>	<b>Intitulé</b>
<b>Brèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents contractuels</li> <li>• Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef</li> <li>• Droit syndical et sa circulaire</li> <li>• Télétravail</li> <li>• DSN et sa circulaire</li> <li>• Barèmes d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2016</li> <li>• RIFSEEP et la publication de nombreux arrêtés d'application</li> <li>• E-lettres rémunération : transmission des déclarations individuelles 2015 et le RIFSEEP</li> </ul>
<b>Note d'information / Note d'information mutualisée 4 CDG bretons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FAQ RIFSEEP</li> <li>• Réforme du régime des contractuels</li> <li>• Chiffre de la paie en 2016</li> </ul>
<b>Guide/Mémento</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide des contractuels</li> <li>• Guide RIFSEEP (<i>issu du groupe de travail de l'ANDCDG auquel le CDG 35 a participé</i>)</li> </ul>
<b>Fiches Statuts</b>	/
<b>Modèles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des modèles de contrat en lien avec le décret de décembre 2015</li> </ul>

## B. Focus

Date de publication	Intitulé
23/11/2015	Lancement du RAASCT
03/12/2015	Conférence Régional pour l'emploi et la formation
18/12/2015	Concours - listes d'aptitude
30/12/2015	Les Vœux 2016
25/01/2016	Transfert de personnel
29/01/2016	RIFSEEP
23/02/2016	Rencontres thématiques
01/03/2016	Maitriser la gestion des absences

## 3. INFORMATIONS SUR LES RENCONTRES

### ➤ Rencontres « RIFSEEP »

Le service Statuts-Rémunération accompagne les collectivités dans la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et le l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**.

Pour ce faire, des séances d'actualités statutaires sur le RIFSEEP et développement d'aides personnalisées se sont déroulées :

- 3 février 2016 : deux demi-journées d'actualités statutaires sur le RIFSEEP au CDG (environ 260 personnes) ;
- du 22 février au 3 mars 2016 : 11 demi-journées sur le RIFSEEP dans les territoires avec une première partie constituée d'une réunion d'informations et une seconde dédiée à une aide personnalisée facturée (une dernière réunion se déroulera le 24 mars à St-Brice-en-Coglès).

	Nombre de personnes à la réunion	Nombre de personnes à l'atelier	Nombre de collectivités à l'atelier
Lundi 22/02 - DOL-DE-BRETAGNE	28	7	5
Mardi 23/02 - GUIPRY-MESSAC	34	12	7
Mardi 23/02 - RETIERS	17	12	9
Mercredi 24/02 - COMBOURG	29	20	16
Mercredi 24/02 - PLEUMELEUC	26	12	10
Jeudi 25/02 - PLÉLAN-LE-GRAND	23	13	8
Vendredi 26/02 - CANCALE	28	15	10
Lundi 29/02 - CDG 35	58	39	22
Lundi 29/02 - LOUVIGNÉ-DE-BAIS	31	23	20
Mardi 01/03 - FOUGÈRES	31	19	14
Jeudi 03/03 - MONTREUIL-LE-GAST	23	16	11
	<b>328</b>	<b>188</b>	<b>132</b>

Plus d'une vingtaine de missions d'accompagnement sont en cours ou à venir.

En parallèle, une page est dédiée à ce thème sur le site internet et est alimentée, tant par des publications réglementaires que de vulgarisations ainsi que différents modèles d'actes. Par exemple, le guide issu du groupe de travail de l'ANDCDG sur le RIFSEEP est en ligne.

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives aux actualités et rencontres.**

# LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

## ANNÉE 2016

### BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Jeudi 17 mars 2016	<b>MERCREDI 30 mars 2016</b>	Modification
Jeudi 28 avril 2016	<u>MARDI</u> 10 mai 2016	
Jeudi 16 juin 2016	<b>VENDREDI 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	Modification
<u>MARDI</u> 13 septembre 2016	Jeudi 29 septembre 2016	
Jeudi 17 novembre 2016	Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2016	

### INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T. (en attente de validation)
Lundi 14 mars 2016	Lundi 25 avril 2016
Lundi 20 juin 2016	Lundi 13 juin 2016
	Lundi 12 septembre 2016
Lundi 10 octobre 2016	Lundi 7 novembre 2016
Lundi 5 décembre 2016	Lundi 12 décembre 2016

## INSTANCES DE SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 10 mars 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 mars 2016
	Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2016
Jeudi 12 mai 2016	Mercredi 25 et jeudi 26 mai 2016
	Mercredi 22 et jeudi 23 juin 2016
Jeudi 7 juillet 2016	Mercredi 20 et jeudi 21 juillet 2016
	Mercredi 24 et jeudi 25 août 2016
Jeudi 15 septembre 2016	Mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016
	Mercredi 19 et jeudi 20 octobre 2016
Jeudi 10 novembre 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2016
	Mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, clôt la séance à 12 H 40.

**Le Secrétaire de Séance**

**Le Président,**

**Patrick MANCEAU**

**Jean-Jacques BERNARD**